

LE 7AS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

MAI/JUIN
2024
N°287-288
12€

NOS VALEURS
CITOYENNETÉ
FRATERNITÉ
SOBRIÉTÉ

LE DANGER, C'EST NOUS



DOSSIER

**Logement social :
sauver la mixité**

INVITÉ DU MOIS

**Éric Delemar,
Défenseur des enfants**

MÉTIERS

**Une convention
vraiment unique**



BANQUE des
TERRITOIRES



**Mobilité
électrique,**
le courant passe
entre nous

Élus locaux, organismes du logement social, la Banque des Territoires vous apporte des solutions d'ingénierie et de financement pour développer la mobilité décarbonée : installation de bornes de recharge de véhicules électriques en voirie ou en parking, développement des flottes de bus électrique, tramways et TER.
Contactez-nous

L'intérêt général a choisi sa banque



DÉCOUVREZ
NOS SOLUTIONS
D'INGÉNIERIE ET
DE FINANCEMENT

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr



INVITÉ DU MOIS - Éric Deleamar p.18



DOSSIER - Logement social p.23



DÉCRYPTAGE - Une convention vraiment unique p.31

SOMMAIRE

- 4** Édito
- 5** Un petit questionnaire, une aide précieuse
- 8** **L'ESSENTIEL**
Institutions
- 12** Société
- 14** Climat
- 16** Social sans frontières
- 18** **INVITÉ DU MOIS**
Éric Deleamar, Défenseur des enfants
- 23** **DOSSIER**
Logement social : sauver la mixité
- 31** **DÉCRYPTAGE**
Vers une convention unique pour les métiers du médico-social et du social
- 39** **BIEN VIEILLIR**
Trouver une activité grâce à la géolocalisation
- 42** **FRATERNITÉ**
La Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité, à Lampertheim
- 44** **CITOYENNETÉ**
Les Olympiades de la Jeunesse
- 45** **SOBRIÉTÉ**
Quand le fléau du plastique devient un trésor
- 48** **TRIBUNE**
Occitanie : l'illettrisme et l'illectronisme à la loupe
- 50** **LE CAHIER DES RÉSEAUX**
ODAS
Les dépenses sociales et médico-sociales des départements en 2023
- 54** **ADMR**
Changer le système de financement des services d'accompagnement à domicile
- 55** **FNADEPAPE**
Acteur majeur de la représentation des enfants confiés
- 57** **ANDASS**
Le projet associatif et les orientations 2024-2027

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert

Ont collaboré à ce numéro : José-Marie
Latour, Hélène Padieu, Olivier Van Caemerbèke

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union
ADMR ; Hervé Carré, consultant ; Maryse De
Wever, directrice de la communication de la FEHAP ;
Didier Lesueur, délégué général de l'ODAS ;
Mohamed L'Houssni, directeur de l'association
RETIS ; Catherine Nironi, directrice du Cedis
(association d'insertion professionnelle) ; David
Passeron, responsable de la communication du
RENESS ; Marie-Christine Paviet, consultante ;
Jean-Claude Placiard, consultant ; Jean-Marie
Poujol, administrateur de NEXEM ; Jean-Paul
Raymond, consultant ; Jacky Richard, délégué
général du Pacte Civique ; Jean-Pierre Riso, pré-
sident de la FNADEPA ; Marie-Christine Sarre,
consultante ; Cédric Szabo, directeur général de
l'AMRF ; Jérôme Voiturier, directeur général de
l'UNIOPISS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :

Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée :
Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 12 euros

PUBLICITÉ :

Défis Régie - Tél. : 06 72 71 89 47
catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action
sociale,

SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B

420 743 346

Siège social : 38, boulevard Saint-Michel - 75005

Paris

Numéro de commission paritaire : 1228 T 85246

Mensuel - Dépôt légal : Juin 2024

ISSN : 2275-4709

PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France

chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

« Le danger, c'est nous »*

Depuis sa création en 1995, *Le Jas* n'a eu de cesse de délivrer une vision documentée et inquiétante de nos égarements collectifs mais toujours accompagnée d'horizons plus prometteurs. Or aujourd'hui, cet assemblage du positif et du négatif semble quasiment inatteignable tant le principal levier de la résilience paraît fragilisé : celui de la démocratie. Partout dans le monde, en Argentine, en Italie, en Israël, aux USA demain... les forces de l'obscurantisme et de la peur de l'autre progressent tranquillement par la voie du suffrage universel. Et même dans un pays qui consacre pourtant 34 % de son PIB à la protection sociale (pourcentage le plus élevé en Europe) et 58 % de son PIB à la dépense publique, un matérialisme débridé et une peur irrationnelle des autres, entretenus par des médias complaisants, génèrent les réponses les plus délétères.

C'est consternant et cruel car les causes de cette course vers l'abîme sont le résultat de l'abandon des valeurs d'engagement, de tolérance, de coopération et de responsabilité qui justifient l'existence de droits étendus. Le scénario est particulièrement affirmé en matière sociale où le discours de l'augmentation des moyens est omniprésent alors que la principale question est celle de leur optimisation par la prévention et le développement des liens sociaux dont personne ne se soucie vraiment. Mais il est encore plus crucial en matière environnementale où se pose dorénavant la question de la survie de la biodiversité avec l'extinction de plus de 68 % des populations de vertébrés (selon le dernier rapport du WWF).

Dans les terres où s'expriment le plus fortement les stigmates de la fin, la population vote massivement pour des formations climato-sceptiques comme le démontrent le journal *Le Monde* dans son édito du 29 juin 2024 et *Le Jas* dans ce numéro (pages 14 et 15). Alors doit-on encore agir dans un contexte où le déni l'emporte toujours sur l'évidence ? La question est légitime mais le doute n'est pas permis comme nous l'avons toujours affirmé dans le sillage d'Edgar Morin, d'André Gorz, de Jeremy Rifkin..., si nous sommes le danger, nous pouvons aussi cesser de l'être.

* Déclaration d'Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU depuis 2017, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement : « Nous jouons à la roulette russe avec notre planète. Non seulement nous sommes en danger, mais nous sommes le danger ».

AUX LECTEURS DU JAS

Un petit questionnaire, une aide précieuse

Malgré la fidélité de nos lecteurs, la vôtre, le Journal des Acteurs Sociaux traverse, comme l'ensemble de la presse spécialisée et généraliste, une période de difficultés financières considérables. Les dépenses consacrées à l'édition papier ont augmenté de 35% depuis 2022, et la chute des recettes publicitaires a atteint plus de 40%. C'est ce qui nous avait conduits à passer d'une publication mensuelle à une publication bimestrielle dès l'année dernière. Mais cette réforme n'a pas pour autant permis de rétablir l'équilibre économique.

Il nous faut donc renforcer l'attractivité de notre journal, pour mieux le faire connaître, développer son lectorat et susciter plus d'intérêt des agences de publicité. Nous avons donc besoin de vos conseils pour choisir la bonne alternative stratégique que nous mettrons en oeuvre dans le courant du 4e trimestre de cette année. C'est pourquoi votre réponse à ce court questionnaire est extrêmement importante. Nous vous en remercions.



Par courriel sur le site www.lejas.com

Par courrier : Journal des Acteurs Sociaux, 38 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris.

Ce questionnaire est anonyme mais nous aimerions quelques informations sur vous :

1. Quelle est votre principale activité ?.....
2. Dans quel type d'institution l'exercez-vous ?.....
3. Depuis combien de temps êtes-vous lecteur du Jas ?.....

Sur le contenu éditorial :

4. Quel est votre degré de satisfaction sur le contenu du *Journal des Acteurs Sociaux* ?

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Faible

5. Appréciez-vous que *le JAS* ait ajouté à ses thématiques d'action sociale plus des thématiques (vivre-ensemble, protection de l'environnement, citoyenneté...)?

- Oui
- Non
- Indifférent

6. Que pensez-vous de l'engagement du *JAS* pour promouvoir les actions en faveur de la citoyenneté et de la fraternité ?

- Il faudrait en faire plus
- Il est suffisant
- Il est excessif

7. Dans quelle mesure les rubriques du JAS vous intéressent-elles ? (classez de 1 à 4 l'intérêt que vous avez pour chacune de ces rubriques)

	1 - Aucun	2 - Faible	3 - Élevé	4 - Très élevé
Editorial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'essentiel de l'actualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'invité du mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le dossier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le décryptage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Social en actions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cahier des réseaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8. Souhaiteriez-vous que *le JAS* ouvre systématiquement à ses lecteurs dans chaque numéro la possibilité de réagir sur le dossier du numéro précédent ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Sur l'économie du journal :

9. Conserveriez-vous votre abonnement au journal en cas de disparition de la version papier au profit exclusif du numérique ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

10. Conserveriez-vous votre abonnement au journal en cas de diffusion trimestrielle (sous forme de revue) et non plus bimestrielle ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

11. Seriez-vous prêt à recommander à une grande institution dont vous êtes proche de rejoindre le « Cahier des réseaux » afin de partager ses initiatives et ses réflexions ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

12. Accepteriez-vous de signaler à vos fournisseurs l'intérêt du JAS pour ses encarts publicitaires ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

13. Accepteriez-vous d'adhérer à une association de soutien au Jas, comme il en existe pour d'autres médias (du type "amis du Jas")

- Oui
- Non

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ



p.8

INSTITUTIONS

p.12

SOCIÉTÉ



p.14

CLIMAT

p.16

SANS FRONTIÈRES





MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Des scientifiques dénoncent le nouveau plan Écophyto

Des chercheurs et ingénieurs membres du conseil scientifique du plan gouvernemental Écophyto mettent en doute la nouvelle version de celui-ci, intitulée Écophyto 2030, publié le 6 mai dernier. En effet, mis en sommeil en février après les mouvements de protestation des agriculteurs, il a été revu à la baisse, ce qui ne convient pas au conseil scientifique. Sur la sellette, un nouvel indicateur controversé, le HRI (*Harmonized Risk Indicator*) un indice européen chargé de suivre les usages et les risques des pesticides, dans lequel ceux-ci sont classés en quatre catégories (de 1, la plus inoffensive, à 4 pour les produits dangereux et interdits), associant à chaque catégorie un coefficient

pondérateur. Avec cet outil, il est possible, pour les gouvernements, de faire baisser artificiellement l'indice d'une année sur l'autre, en déclassant un produit et en utilisant son nouveau coefficient dans le calcul. Cela fait grogner les scientifiques, pour lesquels le gouvernement a abandonné, sans le dire, son ambition de réduire l'usage des pesticides.

ADMINISTRATION

Le coût du « millefeuille administratif »

Une mission commandée fin 2023 par le gouvernement sur les coûts cachés de l'éparpillement des compétences de l'action publique vient de dévoiler, dans son rapport, un gaspillage d'argent public à hauteur de 7,5 milliards d'euros. Plus précisément, le document, publié fin mai, estime que cette perte concerne 6 milliards d'euros s'agissant des collectivités territoriales, et 1,5 milliard pour ce qui concerne l'État. Selon les auteurs, 85 % du total découle d'une mauvaise coordination entre acteurs territoriaux, et 13 % de la complexité des financements croisés. Les secteurs les plus impactés par ces surcoûts sont l'enseignement, l'urbanisme et la voirie. Parmi les préconisations, on retrouve la nécessité d'une plus grande clarté dans l'attribution des compétences des uns et des autres, la simplification des normes qui pèsent sur les collectivités, ainsi que les règles de commandes publiques.

PÔLE EMPLOI

Fin du tour de vis contre les chômeurs

Il s'agissait d'une énième réforme de l'assurance chômage pour durcir encore les conditions d'indemnisation des personnes sans emploi. Le Gouvernement souhaitait augmenter l'exigence du nombre de mois travaillés pour bénéficier d'une allocation chômage (8 sur les 20 derniers mois, contre 6 sur les 24 derniers actuellement) et baisser la durée d'indemnisation (15 mois maximum, contre 18 aujourd'hui). Les dispositions favorables aux seniors devaient également être revues à la baisse. Un décret devait être publié cet été. Or, quelques heures après les résultats du premier tour des élections législatives, le Premier Ministre, Gabriel Attal, a décidé de suspendre la mise en œuvre de cette réforme fortement controversée.

ONU

Un traité historique pour protéger les océans du monde



Le 29 mai, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, et à l'unanimité, un projet de loi autorisant le président de la République à ratifier le BBNJ (Biodiversity Beyond National Jurisdiction), ou en français « traité international pour la protection de la haute-mer et de la diversité marine ». Il s'agit du premier accord au niveau mondial destiné à protéger la haute mer, fruit de plusieurs décennies de discussions au sein de l'ONU, qui vise « la préservation et l'exploitation durable de la diversité biologique marine » dans la totalité des océans, dont seul 1 % est actuellement couvert par des conventions internationales. Ce traité a été signé, depuis septembre 2023, par quatre-vingt-dix États, mais seuls cinq l'ont déjà ratifié (Palaos, Belize, Chili, les Seychelles et Monaco). Si le Sénat donne également son accord, la France pourrait devenir le prochain État juridiquement engagé, et le premier parmi les grandes puissances.

AUTO-ENTREPREURIAT

L'amélioration des retraites sera-t-elle maintenue ?



Un décret, qui devrait être publié au début de l'été, prévoit une augmentation des prélèvements sociaux pour les auto-entrepreneurs, destinée à augmenter leurs droits à la retraite. Plus précisément, il s'agirait d'une cotisation pour une retraite complémentaire, sujet qui avait été soulevé par le

Conseil d'État en début d'année, celui-ci estimant leur couverture insuffisante. Le texte prévoit une augmentation de 5 points des cotisations pour les quelque 600 000 auto-entrepreneurs affiliés au régime général (21 % du chiffre d'affaires aujourd'hui, passant par paliers à 26 % en janvier 2026), et de 2 points pour ceux exerçant une profession réglementée en libéral, qui sont entre 200 000 et 250 000 (passant de 21 % à 23 % de leur chiffre d'affaires). Une mesure qui ne fait pas l'unanimité, la Fédération nationale des auto-entrepreneurs et micro-entrepreneurs (FNAE) y voyant un progrès social, alors que l'Union des autoentrepreneurs estime cela « *inacceptable* ».

TRANSPORTS

Succès pour les RER métropolitains

Le label « RER métropolitains » récompense les collectivités qui ont pris l'engagement de mieux desservir les métropoles en renforçant l'offre de transport de la périphérie et des villes moyennes qui les entourent. Un service express régional métropolitain (SERM) doit prévoir plus de liaisons par trains et par cars, un réseau de pistes cyclables, une offre de covoiturage et, surtout, un tarif unique pour avoir accès à tous les modes de transports. La liste des quinze premiers SERM éligibles à un important financement public de l'État vient d'être publiée : Bordeaux, Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse, Tours et Lorraine-Luxembourg. Neuf autres projets devraient voir le jour prochainement.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Enthousiasme, engagement et empathie pour des Assises exceptionnelles



C'est rare de recueillir de tels échos de satisfaction après une rencontre nationale qui a réuni 2 700 participants. La qualité des interventions, les expériences présentées, la participation éclairante des associations d'anciens mineurs confiés, les interventions de magistrats ouverts au dialogue et à la coopération, les spectacles présentés par les anciens de l'Ase... tout a contribué à donner un éclat particulier aux XVII^e Assises de la Protection de l'Enfance organisées à Lyon les 27 et 28 juin dernier. Témoignages : « *Enfants, parents, travailleurs sociaux, établissements associatifs et publics de Protection*

de l'enfance, santé, justice... Humilité, Dignité. Nous avons fait Société durant deux jours, cela compte. Merci » (Sylvie)

« *Cela a été un grand moment de ressourcement professionnel pour moi. J'ai eu l'impression de vivre les carnets de campagne de la protection de l'enfance : du fond, de l'émotion et de l'empathie. Les témoignages étaient très forts parce qu'ils avaient été extrêmement bien préparés et accompagnés avec une grande bienveillance* » (Marine).

ASSURANCE MALADIE

Une tarification plus juste pour les généralistes

En discussion depuis fin 2022, les négociations entre l'Assurance maladie et les syndicats de médecins généralistes ont enfin abouti, le 29 mai dernier, à un accord. Le tarif de base des consultations de ceux-ci est enfin passé de 26,50€ à 30€. Une revalorisation demandée depuis longtemps par les praticiens qui font face à de lourdes augmentations de charges ces dernières années. Le syndicat majoritaire chez les médecins généralistes, MG France, s'est déclaré satisfait. Toutefois, l'accord prévoit également une revalorisation des consultations de spécialistes et n'a pas encore obtenu un accord majoritaire des syndicats les représentant. On attend donc la réaction de ceux-ci pour que l'accord soit entièrement validé, et puisse prendre effet à partir de décembre 2024.

AUTONOMIE

Un bon départ pour le service public départemental

Préconisé par le rapport du conseiller d'État Dominique Libault, le Service public départemental de l'autonomie (SPDA) a été officiellement lancé le 21 mai par la ministre Fadila Khattabi. Placé sous la direction des départements, et en lien étroit avec l'ARS, il concerne 18 départements et serait appelé à être généralisé dès 2025. Destiné à fluidifier la coopération entre acteurs locaux de l'aide à l'autonomie (CCAS, MDPH, France Services, caisses de sécurité sociale, ARS, services de santé...) le service viendrait pallier les difficultés des personnes concernées en matière de traitement administratif. Un point particulier serait la mise en place d'actions de repérage et de prévention de la perte d'autonomie. Une originalité : le SPDA travaillera également en lien avec les professionnels de l'emploi, du logement et de l'éducation.

CARTON VERT



À **Leonore Gewessler**, ministre de l'Environnement du gouvernement autrichien, qui, malgré l'hostilité de son chancelier, a voté en faveur du courageux règlement sur la restauration de la nature de l'Union européenne.

Sans sa voix, le texte n'aurait pas pu être adopté.



À **Camille Galap**, professeur en biologie, ancien recteur de l'académie de Guadeloupe, qui devient président de Paris Saclay, première université d'Europe dans sa catégorie selon le classement de Shanghai.



À **Emmanuel Kessler**, journaliste particulièrement familiarisé avec les problématiques territoriales, qui vient d'être nommé président directeur général de LCP.

CARTON ROUGE



À **Johnny Payet**, délégué départemental du Rassemblement National à la Réunion, qui a déclaré le 18 juin : « Personnellement, je ne fête pas le 20 décembre » (journée fériée très populaire en hommage à l'abolition de l'esclavage dans l'île, le 20 décembre 1948, ndr).



À **Dave Calhoun**, PDG de Boeing qui, lors de son audition récente par le Sénat américain, a déclaré être fier du bilan de sa société, alors que celle-ci fait l'objet de diverses enquêtes pour falsification des rapports d'inspection et d'une enquête criminelle pour l'accident survenu sur Alaska Airlines en janvier dernier.



À **Henri Proglio**, ancien PDG d'EDF, qui vient d'être condamné pour avoir distribué sans appel d'offres, entre 2009 et 2012, une quarantaine de contrats à divers « conseillers de l'ombre » pour une somme totale de 21 millions d'euros, payés par l'entreprise.

DES CHIFFRES ET DU SENS

➤ 13 000

C'est en hectares la surface des espaces naturels et agricoles urbanisés en 2023.

➤ 14 MILLIARDS €

C'est, selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), le déficit attendu du système de retraites d'ici à 2030. Dès cette année, le déficit serait finalement de 0,4 % du PIB, soit 5,8 milliards d'euros. Un retour à des estimations plus conformes à la réalité en raison du contexte économique et démographique qui s'est encore dégradé.

➤ 1 153

C'est le nombre d'exécutions suite à condamnation à la peine capitale dans le monde en 2023, sans tenir compte de la Chine qui ne divulgue pas ses chiffres. Selon Amnesty International, cela correspond à une hausse de 30 % en un an, principalement due aux exécutions en Iran.

➤ 26 %

C'est la part des jeunes de 11 à 18 ans qui déclarent avoir été exposés via les ordinateurs ou les smartphones à des scènes de très grande violence (scènes de guerre, tortures, exécutions). Et 10 % fréquentent quotidiennement des sites pornographiques pour adultes, selon la commission d'experts sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans.

➤ 1 SUR 4

C'est le nombre de familles vivant avec un seul parent, très majoritairement des mères. La France se situe ainsi au-dessus de la moyenne européenne, juste derrière la Suède, le Danemark, la Lettonie et l'Estonie. Au total, on compte plus

de 2 millions de familles de ce type rassemblant 3 millions et demi de personnes. Leur taux de pauvreté approche les 20 % contre 7 % pour les couples avec enfants.

➤ 9,7 MILLIONS

(soit 80 % de la population régionale) c'est, selon Air Paris et Bruit Paris, le nombre de Franciliens exposés à une pollution atmosphérique et sonore fortement supérieure aux recommandations de l'OMS.

➤ 38 %

C'est la croissance annuelle des crédits affectés à l'aide robotique aux entreprises prévue entre 2023 et 2026. Cette aide vise en particulier à limiter les problèmes de pénurie de main-d'œuvre.

➤ 77 000

C'est le nombre d'offres d'emplois en 2023 qui exigent une compétence en intelligence artificielle, avec une augmentation 3,5 fois plus rapide que les autres offres d'emploi.

➤ 3 SUR 4

C'est le nombre d'agriculteurs adhérents à une coopérative agricole (2 200 coopératives en France), pour un chiffre d'affaires total de plus de 150 milliards d'euros.

➤ 20,6 MILLIARDS D'EUROS

C'est le chiffre d'affaires record réalisé en 2023 par le secteur de la restauration en chaîne, en particulier les fast-foods. Cette estimation de Food Service Vision témoigne d'une augmentation de 8 % en un an et de 30 % depuis 2019.

MORTALITÉ INFANTILE

Danger pour les petites maternités

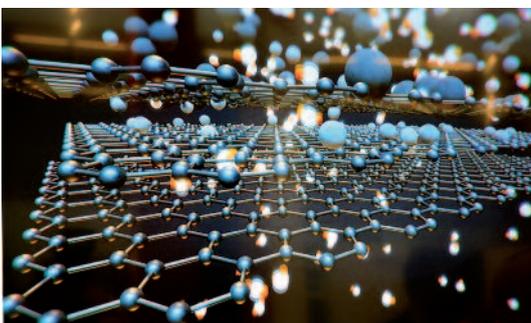


Le 6 mai dernier, la Cour des Comptes publiait un rapport dans lequel était recommandée une grande prudence dans les fermetures des petites maternités (moins de 1 000 naissances par an) et un traitement au cas par cas. En effet, ces fermetures avaient été souhaitée en 2023 par l'Académie de médecine au motif que les structures n'étaient pas suffisamment outillées en périnatalité. La

demande de l'Académie fait écho au triste constat d'une ré-augmentation de la mortalité infantile en France, avec une hausse des décès avant l'âge de 1 an de 14% entre 2012 et 2023. Or, les facteurs de cette évolution sont multiples. Si le sous-équipement et parfois le sous-effectif des petites structures peuvent être à l'origine de certains de ces décès précoces, il serait injuste d'y voir leur cause unique, les autres facteurs étant les faiblesses du suivi de grossesse, du dépistage des risques, l'augmentation des pathologies maternelles etc. Et certaines de ces petites maternités sont parfois des ressources précieuses dans des territoires géographiques vaste et très mal couverts.

CONSTRUCTION

Le graphène, une alternative au sable dans le béton ?



Le fait est bien connu, l'utilisation massive de béton pour la construction est un fléau écologique. Au niveau mondial, la consommation de sa matière première essentielle, le sable, a triplé en vingt ans, atteignant aujourd'hui 50 milliards de tonnes par an,

au point que l'ONU s'inquiète maintenant des conséquences économiques et écologiques désastreuses qui en découlent. Or, des chercheurs de Houston, Texas, ont découvert le moyen de produire massivement un matériau alternatif, le graphène, constitué d'une couche unique de carbone. Le matériau obtenu offre un meilleur ratio résistance/poids que le sable, permettant la fabrication de bétons plus légers et plus résistants. Une avancée technologique qui pourrait donc avoir des conséquences bénéfiques pour la planète. Seul bémol, le coût de fabrication est encore trop élevé pour concurrencer la filière traditionnelle.

EMPLOI

Les start-up s'engagent pour les seniors

Le travail des seniors est un problème de plus en plus prégnant dans l'économie française avec l'âge de la retraite qui recule et un taux d'emploi de 57% en 2022, toujours en dessous de la moyenne européenne. Or, le secteur des start-up est celui qui emploie le moins de seniors. Selon une étude de France Digitale de 2023, 70% des salariés des start-up auraient moins de 30 ans, et seulement 1,3% plus de 50 ans. La donne pourrait changer, grâce à une charte signée le 29 mai dernier au ministère du Travail par une trentaine d'entreprises appartenant à la French Tech qui vise à favoriser l'embauche de salariés plus âgés. Il s'agit principalement de battre en brèche les idées reçues sur les seniors et de mettre en avant leur expérience professionnelle dans des secteurs exigeants, ainsi que de moindres exigences salariales que certains jeunes.

CADRES

Des modes de recrutements mal adaptés

Alors que les entreprises ont toujours des difficultés à recruter des cadres, une tendance qui s'est alourdie depuis le Covid 19, une étude de l'Apec publiée fin mai montre que le problème provient plus des processus de recrutement mal adaptés que d'une réelle pénurie de candidats. En effet, basée sur des entretiens avec les candidats inscrits à l'Apec, un sondage en ligne et des réunions de groupes, l'étude rapporte un certain nombre de pratiques inutiles et énergivores encore très courantes : surmobilisation des candidats, absence de retours, postures irrespectueuses des recruteurs (retards, questions invasives, commentaires désobligeants...), entretiens mal ajustés... les critiques sont nombreuses. Des postures RH héritées d'un autre temps et qu'il faudrait urgemment faire évoluer.

NAUFRAGE DE LA MANCHE

Des pressions sur les enquêteurs



C'est une histoire à rebondissement digne d'un roman d'espionnage. Le 24 novembre 2021, le naufrage d'un canot transportant des migrants dans la Manche avait fait 27 morts, donnant lieu à une enquête pénale pour juger de la responsabilité des autorités françaises

et en particulier des garde-côtes du Centre régional d'opérations de surveillances et de sauvetage (CROSS) du Cap Gris-Nez. Or, depuis le début de l'enquête, de nombreuses tentatives d'intimidation ou de représailles sur les enquêteurs, orchestrées par la hiérarchie des agents incriminés, ont été dévoilées, en particulier grâce à des écoutes téléphoniques. Les trois juges d'instruction en charge de cette affaire sensible ont même dû fin mars écrire un courrier aux commandants de la gendarmerie nationale et de la gendarmerie maritime pour leur exprimer leur « vive inquiétude » sur le déroulement de cette enquête. Courrier sans réponse des intéressés, l'autorité militaire ayant même demandé ce 7 juin un changement de juridiction afin que l'affaire soit jugée par une chambre de Lille spécialisée en matière militaire.

VOITURE SANS PERMIS

Cap sur les adolescents



Si les voiturettes électriques sans permis existent depuis quelques années, on assiste à un véritable phénomène d'engouement depuis 2019, les principaux acheteurs étant les adolescents. En effet, ces voitures sont accessibles à partir de 14 ans et certains parents les trouvent

plus sûres que les deux-roues. La conduite est soumise à quelques restrictions, comme l'interdiction de rouler sur l'autoroute ou la vitesse limitée à 45 km/h. Les jeunes qui les utilisent ont intérêt à respecter les règles, car s'ils sont verbalisés ils risquent l'interdiction pendant cinq ans de passer des examens nationaux, comme le bac... ou le permis de conduire! Un atout pour s'habituer à tenir un volant avant d'obtenir le précieux sésame, malheureusement encore réservé à des foyers privilégiés en raison du prix d'achat (autour de 10 000 euros) et de l'assurance de ces véhicules.

IMMOBILIER

Une crise qui s'aggrave

La morosité immobilière qui a déjà quelques années se poursuit, malgré une légère reprise des prêts bancaires encouragée par la gouvernance de la Banque de France. En effet, entre la crise du pouvoir d'achat et les financements difficilement accessibles, les transactions ont fortement chuté depuis la crise du Covid 19. Confrontées à un chiffre d'affaires en baisse, les agences immobilières ont essayé de tenir mais sont progressivement attrapées par les faillites. Entre mai 2023 et avril 2024, le nombre d'agences qui ont déposé leur bilan a plus que doublé (+114 % en un an) atteignant 1 agence sur 24, soit 1 100 d'entre elles. Les perspectives sont encore bien sombres, selon Loïc Cantin, président de la Fnaim, qui indique : « Le nombre de défaillances devrait dépasser le record de 1385 qu'on avait atteint en juillet 2009, en pleine crise financière ».

HISTOIRE DE FRANCE

Villers-Cotterêts a la côte



L'ancien logis de chasse de François 1^{er}, reconverti en 2023 en Cité internationale de la langue française, remporte un vif succès depuis son ouverture. Cet établissement qui offre un parcours interactif autour de la langue française, des résidences d'auteurs francophones et un auditorium pour des spectacles, a accueilli en six mois pas moins de 180 000 visiteurs. Largement ouvert sur d'autres cultures, il a par exemple reçu en résidence des étudiants de l'école d'acteurs de Dakar, ce qui a fait dire à Adama Diop, comédien franco-sénégalais « c'est dans ce type d'endroit qu'il faut agir pour faire pâlir les peurs, pour montrer que l'autre est plus proche qu'on ne le pense ».

L'impact économique du réchauffement climatique bien plus lourd que prévu



Une étude publiée récemment par le National Bureau of Economic Research démontre que les conséquences du dérèglement climatique sur le PIB mondial seront six fois plus élevées que toutes les estimations précédentes.

En effet, entre coût matériel (destruction de capital et réparation des dégâts après les catastrophes climatiques) et humain (impact sur la santé et sur la productivité),

on estime que l'émission d'une tonne de carbone coûte 1056 \$ à l'économie mondiale. Ainsi, l'augmentation de 1°C ferait chuter le PIB mondial de 37 % en six ans. Pourtant la mobilisation mondiale pour y faire face se fait terriblement attendre, alors que les économistes les plus reconnus comme Jeremy Rifkin, ont démontré l'immense influence bénéfique de la transformation écologique sur l'emploi et les salaires. Ce qui fut constaté lorsqu'à la suite de l'attaque de Pearl Harbor par les Japonais, le gouvernement américain fut obligé de transformer l'économie américaine, entraînant la création de centaines de milliers d'emplois, la naissance des syndicats et l'enrichissement des classes moyennes. La guerre en faveur du climat pourrait avoir les mêmes effets bénéfiques.

Le GIEC un pessimisme encore trop...optimiste ?

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Le GIEC) vient de publier son *Guide pratique pour désamorcer la bombe à retardement climatique*. Ce document, qui pointe que près de la moitié de l'humanité survit dans des « contextes hautement vulnérables au changement climatique », soutient néanmoins qu'il reste encore possible de limiter le réchauffement à 1,5 ou 2 °C. Mais pour Kari De Pryck, enseignante-chercheuse à l'université de Genève et autrice de *GIEC, la voix du climat* (Presses de Sciences Po, 2022), le groupe d'experts fait souvent preuve d'optimisme pour que son avis soit totalement recevable comme vérité scientifique. « Il y a, explique-t-elle, beaucoup de tensions entre les experts et les gouvernements, sur les solutions mais aussi sur la réalité du changement climatique que certains États remettent en question comme l'Arabie saoudite, le Qatar ou les États-Unis à certaines époques. » Autrefois cible des climato-sceptiques, le GIEC n'est évidemment pas devenu leur allié, mais son discours - qui semble, plus qu'autrefois, marqué par la volonté de ne pas froisser certains puissants - fait malheureusement le jeu des pays les moins actifs dans la lutte contre le réchauffement climatique. « En cherchant à tout prix un consensus entre scientifiques, on ne se met d'accord que sur le plus petit dénominateur commun », souligne la chercheuse. Avec, pour conséquence, un GIEC qui a de moins en moins d'influence sur les politiques mondiales.



Soleil meurtrier

Le hajj, traditionnel pèlerinage à La Mecque en Arabie Saoudite, s'est déroulé du 14 au 19 juin sous une chaleur aussi accablante que meurtrière. Les températures qui ont atteint plus de 50°C ont provoqué la mort d'au moins 1 300 personnes. Chaleur meurtrière aussi en Inde en ce printemps 2024, tout particulièrement à New Delhi, où un record de 52,3°C a été enregistré ! Et les températures sont restées extrêmement élevées, supérieures à 40°C pendant plusieurs semaines, entraînant des pénuries d'eau, tout particulièrement dans les bidonvilles. Le commerce "non officiel" de distribution d'eau par camions-citernes a explosé. Comme toujours, ce sont les plus vulnérables qui sont les premiers impactés par l'enfer climatique. En Grèce comme à Rome, des centaines de touristes ont été hospitalisés et on recense une vingtaine de décès. Au même moment, Antoine Séjourné, chercheur à l'Université Paris Saclay, alerte : « En se réchauffant, le pergélisol réveille la vie microbienne avec des bactéries et des virus oubliés ».

La hausse des températures provoque l'anxiété... mais le déni



En Grèce, après un hiver 2024 particulièrement chaud, la population redoute un été caniculaire. En effet, cela fait 11 mois consécutifs que les températures sont au-dessus des normales saisonnières. Une situation qui inquiète tout particulièrement la population. Ainsi, la dernière enquête Eurobaromètre

démontre que 94 % des Grecs estiment que « résoudre les problématiques environnementales est indispensable à la santé publique ». Et un autre sondage de *Metron Analyse* montre qu'un tiers des habitants considèrent même qu'il s'agit d'une question de survie. Pourtant, lorsqu'on leur demande de placer la question environnementale parmi leurs priorités, celle-ci n'apparaît qu'en troisième position, après le pouvoir d'achat et l'emploi. En France, Blendecques (Pas-de-Calais) a été l'épicentre des inondations qui ont frappé le Nord de la France tout au long de l'année 2023 et 2024. Et pourtant, la population de cette commune a massivement voté pour le Rassemblement national, le parti le plus écolo-sceptique. Cela peut surprendre de voter contre soi-même, mais ce paradoxe peut d'abord s'expliquer, selon certains analystes, par le fait que les gens perçoivent le problème comme étant mondial plutôt que local. D'autres y voient aussi l'absence de crédibilité des solutions proposées par les partis écologistes dont le score aux élections s'effondre.

Un retard législatif inquiétant

Le Haut Conseil pour le Climat (HCC), instance indépendante chargée d'évaluer l'action publique en faveur du climat, vient de rendre son rapport. Il reconnaît que la France fait des efforts et salue une baisse des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, il note aussi des retards dans le calendrier législatif qui induisent un risque de recul : « ni la loi de programmation Énergie et climat, ni la stratégie française Énergie et climat, ni la troisième stratégie nationale bas carbone, ni la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie n'ont été formellement adoptées en dépit des obligations législatives ». Or, comme le rappelle Sophie Dubuisson-Quellier, membre du HCC et directrice de recherche au CNRS, « ces textes sont indispensables pour donner de la lisibilité aux acteurs économiques et structurer la politique climatique française ». Espérons que la nouvelle majorité favorisera l'adoption de ces textes précieux.

Biokérosène : miroir aux alouettes ?

Malgré la dénonciation récurrente des effets catastrophiques du trafic aérien sur l'environnement, les chiffres démontrent que ce secteur est toujours plus florissant, avec 5,5 milliards de vols eprévus en 2024. La dernière trouvaille est la production de biocarburant, proposée en particulier par une PME française, Elyse Energy, qui pense à terme pouvoir produire 20 % des carburants nécessaires à l'aviation d'ici à 2030. Or, cette production pourrait coûter cher en matières premières. Afin de produire 75 000 tonnes de biokérosène pour les avions et 200 000 tonnes de méthanol pour le transport maritime, le projet consommerait entre autres 7,7 millions de m³ d'eau et 300 000 tonnes de biomasse sèche. Celle-ci pourrait servir à recycler pour un tiers des déchets de fabrication, mais ses deux autres tiers proviendraient de l'agriculture et de la forêt. Il faudrait, pour atteindre l'objectif annoncé, couper plus d'un million d'arbres chaque année, soit 1 700 hectares de forêt. À notre échelle, une petite Amazonie... Lorsque l'on sait qu'en 2023, les incendies ont détruit, pour le seul Canada, 5 millions d'hectares de forêts, on se prend à rêver d'un monde plus sage où l'on préférerait sauver nos forêts plutôt que nos transports polluants. Car les solutions existent avec les promesses infinies des énergies renouvelables.



SUÈDE : LE BOULOT, C'EST DU SPORT !

En Suède, faire du sport fait partie intégrante de la culture... des entreprises. Les employés de la marque de vêtements Björn Borg, créée par l'ancien champion, ont même l'obligation de pratiquer une activité sportive (gym, boxe, course...) pendant une heure, chaque semaine. Et ce n'est pas la seule société du pays qui a rendu le sport obligatoire pendant les heures de travail. Ainsi, les 120 employés de l'entreprise publique de distribution d'eau sont tenus de faire 2 h de sport hebdomadaires. Dans bien d'autres sociétés, sans obligation, les salariés y sont néanmoins très vivement encouragés. Pour les employeurs, c'est à la fois une manière de favoriser la santé de leurs salariés, de renforcer la cohésion d'équipe, d'améliorer l'efficacité professionnelle et de réduire de 20 % l'absentéisme, selon une étude de l'Université de Stockholm. Dans un pays où 70 % des habitants assurent pratiquer au moins une activité physique chaque semaine, cette "intrusion" du monde professionnel dans la sphère privée ne choque personne. Une approche qui contraste avec ce qui se passe chez nous, où seuls 10 % des Français font du sport dans un cadre professionnel et 45 % n'ont même aucune activité sportive. En cette année olympique, voilà une "médaille" qui n'a pas de quoi nous rendre fier.

ROYAUME-UNI

LE SCANDALE DU SANG CONTAMINÉ REFAIT SURFACE

Mieux vaut tard... c'est ce qu'on pourrait dire en entendant le Premier ministre Rishi Sunak présenter ses excuses au nom du gouvernement britannique aux victimes de transfusions avec du sang contaminé par l'hépatite C et le VIH pendant deux décennies, entre 1970 et 1990. Un rapport compilant de nombreuses informations dévoile en effet que le système de santé était au courant, mais n'a pas jugé bon d'informer les patients ni d'interrompre les transfusions. Au total, plusieurs milliers de personnes ont contracté ces maladies par ce biais, dont 3000 sont décédées. Si le chef du gouvernement promet une indemnisation aux familles des victimes, cela ne pourra effacer la « honte » (selon ses propres mots) portée par les autorités de l'époque qui décidèrent de dissimuler la vérité.

TURQUIE

L'EXPLOITATION DES IMMIGRÉS SYRIENS



Près de 3 millions de Syriens ont trouvé refuge en Turquie ces dernières années. Parmi eux, plusieurs centaines de milliers travaillent comme ouvriers agricoles saisonniers. Leur extrême précarité ne leur permet pas de négocier les conditions d'emploi, ce dont certains exploitants agricoles profitent. Journées de 15 heures, pas de repos hebdomadaire, pauses rares et minutées, outils vétustes ou inexistantes, pour un salaire journalier très faible, c'est le lot quotidien pour la plupart d'entre eux, qui continuent à vivre sous des tentes ou dans des camps de fortune. Selon l'ONG *Gis-Der* (association des travailleurs précaires) la situation a même tendance à se

détériorer avec la crise économique qui frappe le pays. Tandis que les saisonniers d'autres origines, comme les Kurdes, se plaignent que les Syriens cassent les prix et encombrant le marché. Une situation difficile, même si le président Erdogan vient de signer une nouvelle circulaire pour tenter d'améliorer les conditions de travail de ces populations.

ÉTATS-UNIS

BAISSER L'IMMIGRATION SERAIT SUICIDAIRE



Alors que le déclin démographique est déjà engagé dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, le thème du maintien du niveau de population est de plus en plus important aux États-Unis à l'approche des prochaines présidentielles, prévues pour la fin de l'année. En effet, pour rester un leader économique mondial, le pays a besoin de maintenir son taux de main-d'œuvre. Selon les économistes, pour faire face au déficit du solde naturel (le taux de natalité étant passé de 2,1 enfants par femme en 2007, à 1,64 en 2020), il est nécessaire d'accueillir chaque année 1,6 million d'immigrés. Les théories protectionnistes de certains candidats qui veulent, au contraire, stopper l'immigration pourraient conduire à une chute de main-d'œuvre de 0,5 % par an, ce qui, à terme, serait fortement préjudiciable à la productivité et au dynamisme économique. Sans compter la décroissance de 32 % de la population globale d'ici 2100 qui affecterait la consommation et donc, le PIB.



INDE

LES INÉGALITÉS SE CREUSENT FORTEMENT

Malgré les promesses du Premier ministre Narendra Modi en 2014, année de sa première élection, d'un « développement pour tous, avec tous », les nombreuses études sur l'économie du pays démontrent au contraire un fort accroissement des inégalités au sein de la population. Ainsi, d'après le classement du magazine Forbes, l'Inde ne comptait qu'un seul milliardaire en 1991 et en possède dorénavant 271, avec une augmentation de 93 nouveaux membres de ce club très sélect sur la seule année 2022-2023. À l'autre bout de la chaîne, la population la plus précaire s'est encore appauvrie avec la crise économique, affectant en particulier les denrées alimentaires. Le taux de chômage d'élève aujourd'hui à 8 % avec peu d'indemnités,

ce qui contraint plus de 813 millions d'Indiens à demander la charité publique avec la distribution gratuite de colis alimentaires (5 kg de céréales par mois et par foyer). Une situation qui propulse le pays au-delà de l'Afrique-du-Sud, les États-Unis et le Brésil.

BRÉSIL

ENFIN UN VRAI PLAN POUR L'AMAZONIE

Le 17 juin dernier, le président Lula a annoncé le lancement du plan « Amazonie : souveraineté et sécurité » (AMAS) décidé, l'été dernier, lors du sommet des pays limitrophes à Belem, avec le financement à hauteur de 318 millions de reais (soit 54,6 millions d'euros) destiné à renforcer les moyens de surveillance et de combat des organisations criminelles qui dévastent la région. Doté d'un budget total de 1,2 milliard de reais (206 millions d'euros) gérés par le Fonds Amazonie, une initiative internationale cofinancée par de nombreux pays en particulier occidentaux, le plan AMAS devrait non seulement permettre d'accroître les équipements de surveillance et de protection (hélicoptères, bateaux, drones), mais également l'installation d'un centre de coopération policière internationale dans la ville de Manaus. Un pas important pour tenir la promesse du président de mettre fin à l'exploitation illégale de la forêt d'ici à 2030.



CHILI

ADOPTIONS ILLÉGALES : ENFIN UNE AVANCÉE

Le 1er juin dernier, le Président de la République chilienne Gabriel Boric a reconnu lors de son allocution annuelle de la Cuenta Publica l'existence d'un grand nombre d'enfants retirés illégalement à leurs familles en vue d'être adoptés, procédé criminel qui a perduré pendant près de 40 ans, en particulier sous le régime d'Augusto Pinochet (1973-1990) et que l'Etat chilien a toujours nié. Plus précisément, il s'agirait d'environ 20 000 enfants qui ont ainsi perdu de vue leur famille naturelle sur fond de rapports truqués. Depuis plusieurs années, des associations au Chili et dans les pays où se trouvent les enfants adoptés (principalement aux États-Unis et en Europe) bataillent pour réunir les familles déchirées et faire reconnaître la chaîne des responsabilités. Les déclarations du jeune Président représentent donc une avancée historique pour ces associations, qui en espèrent un changement majeur et plus de moyens pour mener à bien leur mission.

JAPON

DE PLUS EN PLUS DE CONTRÔLE AU FACIÈS

Le Japon a connu ces dernières années une hausse de l'immigration, les statistiques rapportant la présence de 3,4 millions de résidents étrangers en décembre dernier. Si ces chiffres n'impressionnent pas les Occidentaux (rappelons que le Japon compte 125 millions d'habitants et le ratio d'étrangers n'y est donc que de 2,7%), la police du pays s'en inquiète. Dans ce contexte, les contrôles au faciès se sont fortement multipliés, surtout envers les Noirs et les Asiatiques du Sud-Est, des sources internes à la police déclarant avoir des instructions précises pour contrôler ces populations. Or, cette pratique est anticonstitutionnelle, car la constitution japonaise comporte une disposition de non-discrimination raciale, et le profilage racial a par ailleurs été condamné par l'ONU en 2020. Des plaintes contre l'Etat ont donc été déposées par certains étrangers, estimant abusif le nombre de contrôles motivés uniquement sur leur phénotype racial et indiquant que cela avait une répercussion négative sur la perception de leur présence par la population locale.

« NOTRE SOCIÉTÉ A DU MAL À RECONNAÎTRE L'ENFANT COMME UN SUJET DE DROIT »

Éric Deleamar, Défenseur des enfants, adjoint de la Défenseure des droits

PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

Éric Deleamar est le Défenseur des enfants, adjoint en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant depuis novembre 2020. Il occupe cette fonction après une carrière d'éducateur spécialisé, puis de chef de services éducatifs et directeur au centre de l'enfance Henri Fréville de Chantepie (Ille-et-Vilaine).

Le Jas : Quelles sont les grandes missions du Défenseur des enfants ?

Éric Deleamar : Il faut d'abord rappeler que celles-ci s'inscrivent au sein de celles de l'institution du Défenseur des droits, Claire Hédon, qui est à ce poste depuis juillet 2020. Le Défenseur des Droits est une autorité administrative indépendante, inscrite dans la Constitution. L'article 71 - 1 de cette dernière dispose que « le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés par les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, ainsi que par tout organisme investi d'une mission de service public ». La loi organique nous a donné un certain nombre de pouvoirs d'investigation ; auditions, vérifications sur place, testings. L'État nous a aussi donné une grande capacité de médiation et d'intervention grâce à nos 600 délégués présents sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. En tant que Défenseur des enfants, ma mission est de défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément à la loi et aux engagements internationaux de la France ; je pense à la Convention internationale des droits de l'enfant. L'intérêt supérieur de l'enfant est aussi inscrit depuis 2019 dans la

Constitution française et il est rappelé régulièrement par les jurisprudences de la Cour de cassation et du Conseil d'État.

Le Jas : Qui, et dans quelle proportion, fait appel au Défenseur des enfants ?

Éric Deleamar : Depuis ma nomination en 2020, 13 000 saisines ont été enregistrées. Nous sommes saisis par les parents (majoritairement par les mères), par des associations, des avocats, des professionnels de santé ou de l'éducation, et par les enfants eux-mêmes. Et nous sommes principalement saisis sur deux sujets.

Le premier concerne les atteintes au droit à l'éducation. Il y a 12 millions d'élèves en France. Si, bien entendu, la très grande majorité est scolarisée, nous ne connaissons pas pour autant le nombre de ceux qui ne le sont pas, qui n'ont accès à l'école que quelques heures par semaine, ou qui vivent par ailleurs dans des conditions qui ne répondent pas à leurs besoins fondamentaux. Rappelons qu'en France métropolitaine, 6 000 enfants vivent dans des bidonvilles, 31 000 dans des hôtels sociaux, et 3 000 autres sont à la rue ! Je pourrais aussi évoquer



les 15 000 enfants non scolarisés à Mayotte... De même encore trop d'enfants subissent des phénomènes de harcèlement et cyberharcèlement entre élèves. Autant de situations qui entravent leur droit à l'éducation, leur droit de disposer des conditions sereines pour avoir accès aux apprentissages.

Enfin, nous sommes saisis pour des enfants en situation de handicap à qui on ne reconnaît pas pleinement le statut d'élève. Le ministère de l'Éducation explique que, chaque année, toujours plus d'élèves en situation de handicap sont scolarisés par rapport à l'année précédente, 470 000 en septembre dernier. Pour autant, des enquêtes ciblées d'associations spécialisées montrent qu'un quart de ces enfants seraient scolarisés moins de 6 heures ; un autre

quart, jusqu'à 12 h. Bien sûr, certaines absences sont justifiées par des besoins en soins (ergothérapeutes, éducateurs spécialisés, orthophonistes, etc.). Mais encore trop souvent des enfants subissent les difficultés d'organisation, de coordination entre les différentes institutions et les acteurs qui les accompagnent. En 2021, 20 % des saisines du Défenseur des droits relatives aux droits de l'enfant concernaient des difficultés d'accès à l'éducation d'enfants en situation de handicap. Le rapport de 2022 du Défenseur des droits sur « L'accompagnement humain des élèves en situation de handicap » pointait ces dysfonctionnements.

Le Jas : Quel est le second grand motif pour lequel on vous saisit ?

Éric Delemar : Cela concerne différentes situations en lien avec le secteur de la protection de l'enfance, et tout particulièrement les cas d'inexécution des mesures prononcées par le juge. Des professionnels de l'Éducation nationale, des travailleurs sociaux, des soignants... qui apprennent qu'à la suite de leur signalement, une mesure de protection a été décidée par l'autorité judiciaire, mais que, faute de réponse dans le dispositif de protection de l'enfance, la mesure n'est pas appliquée. Ce sont aussi des enfants qui ont eu le courage de s'exprimer, malgré les conflits de loyauté envers leur famille, et qui ne sont pas protégés. Des enfants à qui on demandera ensuite d'avoir confiance dans les adultes. Nous sommes aussi souvent saisis pour des enfants qui, eux, sont protégés par une mesure de l'Aide Sociale à l'Enfance, mais dont la parole n'est pas prise en compte. Je pense particulièrement aux ruptures de parcours, de changements de familles d'accueil, de transferts vers un autre foyer. Nous sommes également régulièrement saisis suite aux difficultés des enfants protégés dans l'accès à l'éducation, à des soins appropriés, notamment des consultations en CMPP, ou encore l'impossibilité d'avoir un suivi en pédiatrie ou pédopsychiatrie.

Le Jas : Fait-on de plus en plus souvent appel à vous ?

Éric Delemar : Oui, pour l'ensemble de l'institution Défenseur des droits. En juillet 2020, l'institution enregistrait 100 000 réclamations, dont 80 % étaient

liées à la difficulté des personnes dans l'accès aux services publics. Trois ans plus tard, ce sont 138 000 réclamations qui sont enregistrées, toujours avec une majorité en lien avec les services publics. Il ne s'agit pas de stigmatiser les agents publics, au contraire, mais plutôt d'alerter sur leur fonctionnement actuel qui s'éloignent de plus en plus des citoyens. Phénomène, notamment en lien avec la dématérialisation, qui conduit des personnes à abandonner leurs démarches et à ne pas avoir accès à leurs droits. Avec la suppression des guichets dans de nombreux services publics, on assiste à une forme de relation désincarnée, déshumanisée, et on oublie que le service public est d'abord un service au public.

Cela explique, en partie, pourquoi les saisines en lien avec les atteintes aux droits des étrangers ont très fortement augmenté en quelques années. Autrefois, on voyait de longues queues devant les préfectures de personnes qui venaient reconduire leur titre de séjour. Aujourd'hui ces files d'attente existent toujours, mais sur Internet. Des titres de séjour non délivrés dans les temps conduisent à ce que beaucoup de personnes perdent leur travail, leurs allocations, parfois leur logement et les enfants, leur école. D'ailleurs, les enfants sont beaucoup trop invisibilisés dans les politiques publiques. L'augmentation du nombre de recours s'explique aussi parce que nous sommes mieux identifiés par le grand public. Néanmoins, les personnes plus vulnérables nous connaissent moins que les autres, ou ne font pas valoir leurs droits au recours. Pour eux, ce sont principalement des tiers, notamment les associations, qui servent de courroies de transmission vers nous. Le rôle de ces associations est donc primordial dans l'accès aux droits.

Le Jas : Quelles sont les réponses apportées par le Défenseur des droits ?

Éric Delemar : Notre premier et principal outil est la médiation. Concrètement, cela passe par une prise de contact avec l'école, les services de protection de l'enfance, les départements, les mairies. Pour 80 % des réclamations, la médiation va être le levier d'action principal. Et parmi ces médiations engagées, près des trois quarts aboutissent, ce qui est un taux important.



Concernant les droits des enfants en situation de handicap, nous ne sommes qu'autour de 40 %, 50 % de médiations. Autrement dit, nous basculons assez vite sur des atteintes aux droits fondamentaux des enfants et donc, de procédures moins conciliantes. C'est un secteur cloisonné et qui dépend des trois fonctions publiques : la MDPH pour les départements, l'Éducation nationale avec des dispositifs spécialisés comme les classes Ulis, et le médico-social avec notamment les ARS. Et souvent, les familles sont renvoyées d'une institution à l'autre. Elles subissent, au quotidien, la fragmentation des politiques publiques et une forme de déresponsabilisation de chacune dans ce qui arrive à l'enfant. Cela montre aussi que trop de personnes, d'institutions, d'administrations considèrent encore que « petit être humain » veut dire « petits droits ».

Lorsque les atteintes aux droits sont graves, lorsque la médiation n'est plus possible, ou encore lorsqu'un drame arrive, nous avons la capacité de nous auto-saisir. Ainsi, si nous avons connaissance du décès d'un enfant confié à l'Aide sociale à l'enfance, nous allons nous saisir nous-mêmes et demander au Parquet l'autorisation d'instruire. Nous ne sommes ni juge ni partie mais notre compétence consiste à analyser en quoi les conditions de prise en charge de cet enfant n'ont pas été respectueuses de son droit à la protection, de son droit à la santé, etc.

L'institution est organisée en pôles d'instruction et comprend notamment un pôle « Défense des droits de l'enfant » dirigé par une magistrate judiciaire, ancienne juge des enfants, qui travaille avec 11 juristes spécialistes : anciens avocats, juristes spécialistes dans la protection de l'enfance, dans le handicap, l'éducation, les dérives sectaires, la traite des êtres humains, les mineurs non accompagnés... Nous pouvons ainsi émettre des rappels à la loi et des rappels au droit de manière très rigoureuse. Nous faisons aussi régulièrement des recommandations aux différents ministères, ainsi que des propositions d'amélioration des lois aux parlementaires.

Nous sommes en prise directe avec nos concitoyens et une très bonne vigie des dysfonctionnements de notre société. Nous alertons régulièrement sur les difficultés d'accès aux droits comme de la perte de confiance des personnes envers les institutions.

Le Jas : Vous n'avez cependant pas de pouvoir de contraintes ou d'obligations. Est-ce un frein pour exercer vos missions ?

Éric Delemar : Si, tout d'abord, nous mettons tout en œuvre pour actionner une médiation afin de rétablir le plus rapidement possible les personnes dans leur droit, nous disposons cependant également d'un fort pouvoir d'enquête. Ne pas nous répondre peut relever du délit d'entrave et personne, y compris dans les administrations, ne peut nous opposer le secret professionnel. Nous avons également un pouvoir de recommandations, adressées au gouvernement, aux parlementaires, et avons la possibilité de demander à l'autorité investie d'engager des poursuites disciplinaires, de demander à un ministère une inspection par ses services, qu'il ne peut refuser. Nous avons ce pouvoir que les Britanniques nomment le « name and shame ». En l'absence de réponse ou en cas d'insuffisance de la réponse, le Défenseur des droits peut exercer un pouvoir d'injonction, c'est-à-dire exiger de faire appliquer le contenu de ses recommandations. Si aucune suite n'est donnée à cette injonction, le Défenseur des droits peut décider de rendre public, via Le Journal Officiel et les médias, un rapport spécial où le nom de la structure mise en cause est dévoilé.

Enfin, nous émettons aussi des observations

devant les juridictions, administratives et judiciaires.

Le Jas : Le secteur de la protection de l'enfance manque de moyens, de bâtiments, de personnels, de fonds de formation... Ses lacunes sont pointées du doigt et ses réussites, trop rarement mises en avant. Quel est votre regard là-dessus ?

Éric Delemar : C'est un sujet qui est d'autant plus préoccupant qu'il divise l'État et les départements, l'un pointant les défauts de financement, l'autre les choix des stratégies locales décidées. Ce qui m'inquiète, c'est l'absence de vision politique et de politique publique sur le long terme à l'endroit des enfants. Alors que les départements n'ont jamais autant investi financièrement le champ de la protection de l'enfance, le terrain en voit très peu l'efficacité. Cloisonnement des politiques publiques, absence de formations, défaut de moyens... notre société a du mal à reconnaître l'enfant comme un sujet de droit.

Nous voyons actuellement dans les médias, sur les réseaux sociaux, certains revendiquer un droit de correction des enfants. Imaginerait-on quelqu'un écrire qu'on peut, qu'on doit, faire preuve de formes de violence auprès de personnes vulnérables, de personnes âgées, de personnes en situation de handicap... ? Non, évidemment. On s'offusquerait de la violence commise sur les animaux, mais certains semblent ignorer les conséquences des violences commises sur les enfants, ignorent la loi de 2019 qui interdit les violences physiques, et psychologiques dans l'éducation des enfants. Méfions-nous aussi lorsque nous entendons parler de « mineurs ». C'est toujours pour dire qu'ils sont d'abord « étrangers », « délinquants » avant d'être des enfants. En ne parlant des adolescents que pour parler de leur violence, d'une part, on évacue le monde violent que les adultes font vivre aux enfants, et d'autre part, on invisibilise l'enfant et donc les violences commises à son encontre.

Il y a un vrai lien entre protection de nos enfants et démocratie. Notre société s'honorerait de protéger les enfants, pour les enfants qu'ils sont aujourd'hui, pour les adultes qu'ils seront demain, pour une meilleure ambiance dans notre société, pour notre humanité d'aujourd'hui et pour l'humanité des générations futures... ■

COUP DE CŒUR

Ancien éducateur aujourd'hui cinéaste, Nessim Chikhaoui nous montre, après son film « Placés » sorti en 2021, toute la grandeur de ces personnes invisibles que sont les femmes de chambre.

Corinne Masiero

Lucie Charles-Alfred

Marie-Sohna Condé

Salimata Kamate

Maimouna Gueye

LA LUTTE AVEC CLASSE !



Petites Mains

Un film de **Nessim Chikhaoui**

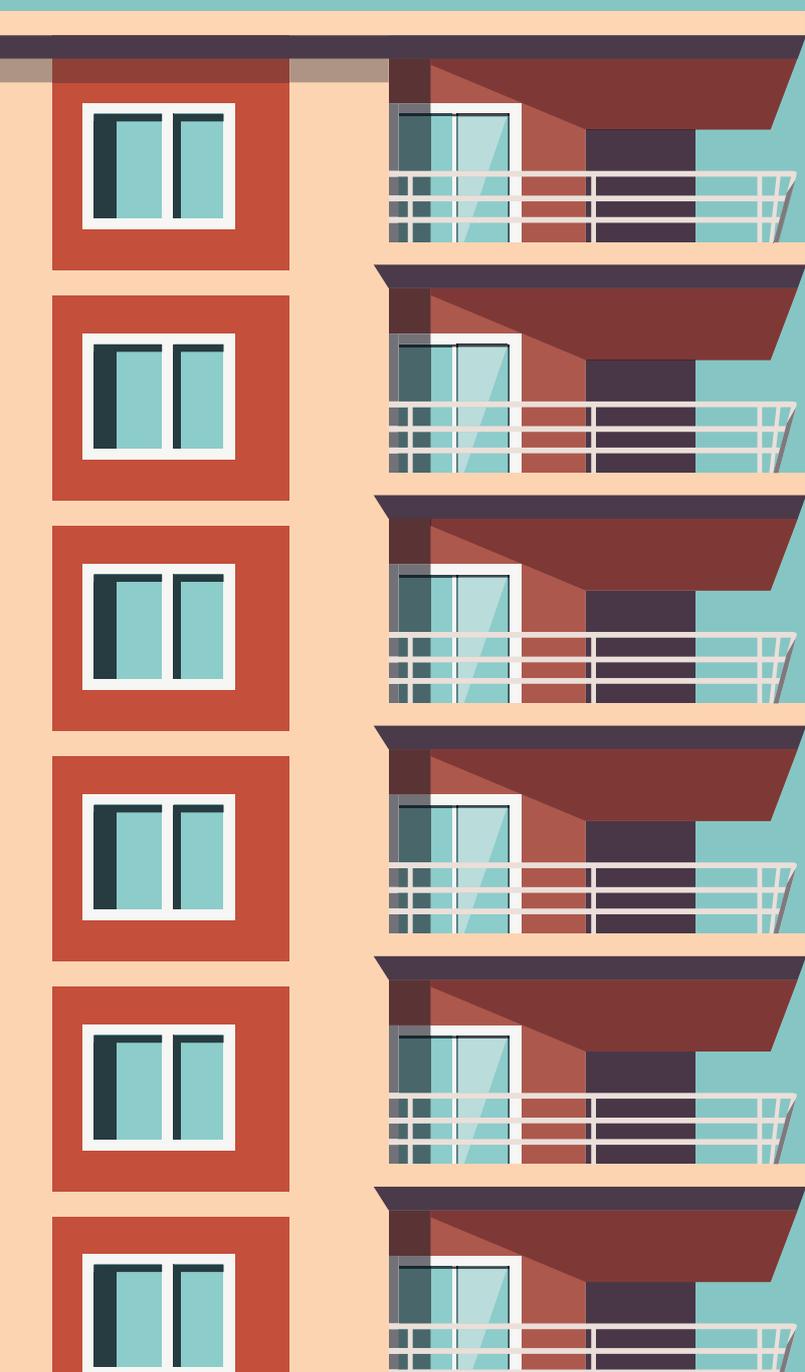
Kool Shen Abdallah Charki Mariama Gueye

ALBERTINE PRODUCTIONS et PRIMA VISTA FILMS (présentent)



LOGEMENT SOCIAL : SAUVER LA MIXITÉ

PAR CHRISTOPHE ROBERT



« Sombres perspectives », « mauvais signal », « attaque d'envergure contre le logement social », « déni de fraternité »... Les réactions hostiles ne cessent de se multiplier dans les rangs des acteurs sociaux depuis la présentation, le 3 mai dernier, du projet de réforme des logements sociaux par le ministre du Logement, Guillaume Kasbarian. Ce projet de loi, qui a entamé son parcours parlementaire au Sénat en juin, devrait certes être remis à plus tard, tout du moins temporairement, du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale. Reste que son contenu traduit bel et bien une volonté politique dans l'air du temps. Les dernières années ont été particulièrement sombres pour le logement d'une manière générale et pour le logement social en particulier. C'est pourquoi plusieurs aspects de ces questions nous invitent aujourd'hui à la plus grande vigilance. À commencer par l'indispensable mixité sociale qu'il importe plus que jamais de préserver dans notre société.

BOMBE SOCIALE

« *La bombe sociale du logement a explosé* », titrait il y a quelques mois le dernier rapport de la fondation Abbé Pierre. Une référence aux propos de l'ancien ministre du Logement, Olivier Klein qui, dès 2022, prédisait que la question du logement social constituait « *la bombe sociale de demain* ». La suite lui a malheureusement donné raison. Les demandes de logements sociaux sont aujourd'hui quatre à cinq fois supérieures à l'offre disponible annuellement, comme le souligne le rapport 2024 de la Fondation Abbé Pierre. « *La crise est là et notre société est aujourd'hui bien malade* », témoigne Marie-Hélène Le Nedic, présidente de la Fondation, *Les locataires ne trouvent plus rien à louer à des prix abordables, alors que le logement social est saturé et la liste des demandeurs s'allonge* », poursuit-elle. Car en réalité, c'est tout le secteur du logement qui est impacté par la crise.

Du côté de la construction, pour commencer, le diagnostic est particulièrement inquiétant. « *Entre mars 2023 et février 2024, 364 800 logements ont été autorisés à la construction, soit 101 900 de moins que lors des douze mois précédents (- 21,8 %) et 21 % de moins qu'au cours des douze mois précédant la crise sanitaire (mars 2019 à février 2020)* », reconnaît le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,

QUELQUES CHIFFRES

93 000 ménages prioritaires DALO étaient en attente de relogement en 2022

330 000 personnes sans domicile aujourd'hui (contre 143 000 en 2012)

2,4 millions de ménages sont en attente de logement social

295 000 logements ont été mis en chantier sur les 12 derniers mois en novembre 2023 (371 000 en 2022).

Source : Rapport 2024 de la Fondation Abbé Pierre



Les demandes de logements sociaux sont aujourd'hui quatre à cinq fois supérieures à l'offre disponible annuellement.



soulignant au passage qu'il s'agit là du « *plus faible total depuis le début la série en 2000* ». Et la situation semble loin de pouvoir s'arranger : la dégringolade des permis de construire se poursuit inexorablement depuis le début de l'année 2024.

Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène, de la hausse des coûts de la construction à la raréfaction des terrains disponibles, en passant par la frilosité des banques mais aussi le manque de volontarisme des pouvoirs publics. Résultat, c'est désormais à une crise systémique que nous assistons. Et cette crise est à l'origine d'un effet domino qui fragilise dangereusement notre économie et notre société. Ainsi, dans le contexte actuel, la chute de la production de logements neufs pourrait notamment entraîner le licenciement de 300 000 personnes dans tout le secteur de l'immobilier, selon Véronique Bédague, PDG de Nexity. La patronne du leader français de la promotion immobilière sait d'autant mieux de quoi elle parle que son groupe s'appête lui-même à se séparer de 20 % de ses effectifs. Du jamais vu. « *La crise du logement est un poison lent mais extrêmement sûr* », alerte Valérie Bédague.

DES ATTENTES DÉÇUES

Dans un tel contexte, on mesure l'ampleur des attentes des acteurs du secteur, mais aussi leur déception à l'annonce du contenu du projet de loi Kasbarian présenté en mai dernier. Au départ, ce texte affichait pourtant un objectif louable à première vue : « *développer l'offre de logements abordables* ». Et pour y parvenir, le ministre proposait de faire confiance aux élus locaux. « *Confiance dans leurs capacités de produire du logement abordable, confiance dans leurs capacités de mieux répondre aux besoins des territoires, en leur confiant un vrai pouvoir de*



Entre mars 2023 et février 2024, 364 800 logements ont été autorisés à la construction, soit 101 900 de moins que lors des douze mois précédents.

décision sur les attributions des logements neufs qu'ils autorisent », précisait Guillaume Kasbarian.

De telles annonces auraient dû susciter quelques espoirs si elles n'avaient pas été accompagnées de propositions pour le moins discutables. À commencer par la remise en cause de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000. Bien connu des élus des villes, l'article 55 de cette loi, durci par la loi « Duflo » de 2013, contraint les communes les plus urbaines à un objectif de 25 % de logements sociaux pour faire face à la demande de logement des populations les moins aisées. Or, si le projet de loi Kasbarian ne remet pas en cause ces objectifs chiffrés, il en modifie cependant totalement les modalités de calcul puisqu'il propose de permettre aux communes déficitaires en logements sociaux de pouvoir décompter le logement locatif intermédiaire (LLI). De quoi susciter la colère de la Fédération des acteurs de la solidarité, de l'Union sociale pour l'habitat et la Fondation Abbé

Prendre en compte le logement locatif intermédiaire dans le calcul des 25 % de la loi SRU porterait atteinte à l'esprit même de cette loi, selon de nombreux acteurs.

Pierre. Car en réalité, les logements locatifs intermédiaires s'adressent le plus souvent à un public très différent des demandeurs de logements HLM. Les plafonds de ressources permettent en effet d'y loger plutôt des cadres, jusqu'à 7 500 euros par mois pour un couple avec deux

enfants dans des villes comme Lyon ou Lille. Un point de vue partagé par Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale de l'habitat : « *Le LLI s'adresse à la classe moyenne supérieure, qu'on ne nous dise pas que c'est avec ça qu'on va faire de la mixité sociale !* ». « *Substituer du logement intermédiaire au logement social revient à faire reculer les chances des classes populaires et moyennes d'accéder à un logement décent* », considèrent en résumé la Fédération des acteurs de la solidarité, l'Union sociale pour l'habitat et la Fondation Abbé Pierre dans une déclaration commune. « *L'urgence ne devrait pas être au détricotage de la loi SRU, mais tout au contraire à son renforcement* », insistent-elles.

« *Cet allègement n'était demandé par personne, si ce n'est une poignée de maires de communes très favorisées qui transgressent délibérément la loi depuis de nombreuses années, préférant payer des amendes plutôt que d'accueillir du logement social sur leur territoire* », commente pour sa part René Ballain, président de l'Observatoire du logement et de l'hébergement. Guillaume Aichelmann,



Le logement social rend, en moyenne, l'équivalent de 300 euros de pouvoir d'achat aux familles.



chargé de mission Logement social pour l'association de consommateurs CLCV, partage une autre inquiétude : « *L'argent n'est pas magique, si vous mettez de l'argent sur du logement intermédiaire, ce sera du logement social qui ne pourra pas être construit* ». Et le chargé de mission de résumer son point de vue : « *Il s'agit d'un projet de loi pour rien, avec un assemblage hétéroclite de mesures démagogiques* ». La critique à l'encontre de cette atteinte portée à la loi SRU est largement partagée par un collectif

Le Code de la construction et de l'habitation prévoit qu'il revient aux organismes HLM d'attribuer les logements dans une logique de cohérence territoriale et de mixité sociale.



CHEZ NOS VOISINS EUROPÉENS

■ **Les Pays-Bas** se démarquent par l'importance de leur parc social qui représente 32 % des logements, contre 20 % en France. Alors que leur approche était traditionnellement « universelle », le logement social s'adressant comme en Suède à l'ensemble de la population, ils ont dû, sous la pression de la Commission européenne, introduire un plafond de ressources de 33 000 euros par ménage et par an. L'ensemble du parc social est géré par des organismes privés : soit à but lucratif (17 %), soit à but non lucratif (corporations de logements ou *Woningcorporatie*, 83 %). Ces organismes, qui peuvent gérer également des logements non sociaux, sont responsables non seulement du logement social, mais aussi de l'entretien du quartier environnant : nettoyage des graffitis, parcs pour enfants, parkings...

■ **Au Danemark**, le pourcentage de logements sociaux est d'environ 20 %. Mais 4 milliards d'euros doivent être investis d'ici à 2026 dans la rénovation de dizaines de milliers de logements sociaux dans le cadre d'une initiative baptisée « Logement vert ». Dans ce cadre, 14 % au moins des personnes employées doivent être des apprentis afin de renforcer les ressources humaines du secteur de la construction/rénovation pour atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050.

■ **En Finlande**, où le pourcentage de logements sociaux est de 16 %, la demande en logements abordables augmente dans les principales zones métropolitaines, de même que le nombre de personnes âgées. Alors qu'il existe actuellement environ 500 000 logements adaptés aux besoins des personnes âgées en Finlande, il en faudrait, selon les prévisions, environ 1 million d'ici à 2030. Le pays continue d'investir dans son fameux modèle du « logement d'abord », qui lui a déjà permis de devenir le seul pays d'Europe où le nombre de sans-abri est en constante diminution.

baptisé « Vive les HLM ». Constitué des principaux acteurs du secteur (Confédération du logement et du cadre de vie, fondation Abbé Pierre, association des comités de défense des locataires, Droit au logement, Confédération syndicale des familles...) et de syndicats (CGT, CFDT, Fédération syndicale unitaire...), le collectif ne mâche pas ses mots : « *C'est un texte dangereux pour l'ensemble des locataires et surtout les plus précaires, pour les personnes mal-logées et celles en attente d'un HLM. Il ne résoudra pas la crise du logement mais risque plutôt de l'aggraver* ».

Directeur général du groupe Arcade Vyv et co-auteur, avec Denis Piveteau, conseiller d'État, du célèbre rapport intitulé « *Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous* », publié en juin 2020, Jacques Wolfrom apporte un autre éclairage précieux sur le plan sociétal. Selon lui, « *la crise du logement que nous traversons est une crise des*

égoïsmes alors qu'accorder un logement social à une famille revient à lui donner très directement du pouvoir d'achat supplémentaire. Le logement social rend en effet, en moyenne, l'équivalent de 300 euros de pouvoir d'achat aux familles », précise Jacques Wolfrom, pour qui « *en ce sens, la loi SRU est une loi d'égalité républicaine* ».

LES MAIRES POINTÉS DU DOIGT

Autre pomme de discorde, le renforcement du pouvoir des maires dans le cadre de l'attribution des logements sociaux neufs au motif que les édiles « *connaissent mieux que quiconque les spécificités de leurs communes* », pour reprendre les termes du ministre délégué. Concrètement, le renforcement du pouvoir des maires prendrait la forme d'un droit de veto sur les candidatures,

ainsi que sur le classement des propositions faites par les réservataires. Le texte prévoit également que le préfet pourra déléguer aux maires tout ou partie de son contingent de réservation. Ici encore, pas de quoi convaincre les acteurs du secteur qui, réunis sous la bannière de l'association *Un Toit pour Tous* présidée par Michelle Daran, redoutent dans une telle perspective « un renforcement du pouvoir d'attribution des maires au risque de relancer le clientélisme communal ».

Sans doute excessifs, ces termes témoignent cependant d'une réelle méfiance de ces acteurs à l'égard des édiles. En d'autres termes, très proches de leurs concitoyens, les maires ne seraient-ils pas parfois tentés de l'être un peu trop ? D'une manière plus générale, les maires sont-ils les mieux placés pour répondre à l'importance croissante des besoins en logements sociaux ? Ces questions mériteraient d'être sereinement posées, au regard notamment du succès pour le moins relatif de la loi SRU. « *Jamais autant de communes n'ont été hors la loi* », souligne en ce sens la Fondation Abbé Pierre, qui relève que, sur la période 2020-2022, 659 communes sur 1 031 n'avaient pas atteint leur objectif de réalisation de logements sociaux. En clair, sur le terrain, près des deux-tiers (64 %) des communes concernées par la loi SRU ne respectent pas leurs obligations, dont 11 des 12 plus grandes villes de France.



Il est plus facile d'obtenir l'acceptabilité des projets par les maires lorsque les objectifs sont définis par l'intercommunalité que lorsque qu'ils sont imposés par l'État.



Dans un tel contexte, ne pourrait-on pas considérer que c'est à l'État qu'il reviendrait d'imposer ses choix via les préfets au sein de chaque département pour parvenir aux objectifs de mixité sociale ? À défaut, la solution intermédiaire ne résiderait-elle pas dans le transfert de ce pouvoir au profit des intercommunalités ? Tel est le point de vue défendu par Jacques Wolfrom. « *La bonne maille, c'est l'intercommunalité, en lien avec*

l'État, en donnant des règles du jeu précises sur les territoires pour pouvoir casser les égoïsmes locaux », estime-t-il. Et Jacques Wolfrom de poursuivre : « *Notre territoire compte environ 1 300 intercommunalités réparties dans 97 départements. Cela représente une moyenne de 130 intercommunalités par préfecture. Avec un tel maillage territorial, on devrait être parfaitement capables d'envisager des contrats d'engagement entre l'État et les intercommunalités pour la gestion et l'adaptation des règles sur le territoire.* » Une autre manière de dire que la contractualisation permettrait de réduire les risques de décalage entre un objectif dogmatique et les réalités locales. « *Il est plus facile d'obtenir l'acceptabilité des projets par les maires lorsque les objectifs sont définis par l'intercommunalité que lorsque qu'ils sont imposés par l'État* », constate surtout Jacques Wolfrom.

UNE NOTION À REDÉFINIR ?

Reste que la notion même de mixité sociale demeure une question complexe, d'autant qu'elle n'est pas réellement définie dans les textes. Certes, le Code de la construction et de l'habitation prévoit qu'il revient aux organismes HLM d'attribuer les logements dans une logique de cohérence territoriale et de mixité sociale. Mais en matière de logement cette question n'est appréhendée que par le critère des revenus. « *Or le revenu n'est pas le seul facteur de mixité sociale, comme en témoignent le phénomène du communautarisme qui encourage certains à ne vouloir vivre qu'avec ceux qui leur ressemblent, indépendamment de la question de leurs revenus* », poursuit Jacques Wolfrom. Selon lui, « *le communautarisme est en réalité un moyen de se protéger de l'autre et de ses différences, un moyen déguisé de refuser l'altérité. La mixité sociale est, selon moi, la définition même de l'altérité, à savoir permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir vivre avec l'autre.* »

À l'heure où commence à se diffuser l'idée d'instaurer une préférence nationale dans le cadre de l'attribution des logements sociaux, ces propos prennent un tout nouveau sens. Car en définitive, réserver les logements sociaux aux familles françaises reviendrait ni plus ni moins à sacrifier la mixité sociale sur l'autel d'un nouveau communautarisme tricolore qui ne dirait pas son nom. Une vision aux antipodes de notre socle républicain qui, en dépit des imperfections de certaines lois relatives au logement social, apparaît encore aujourd'hui le plus à même de garantir la cohésion sociale dans notre pays. ■



CYCLE DE FORMATION

POUR LES CADRES ET RESPONSABLES LOCAUX
DES ASSOCIATIONS, COMMUNES ET DÉPARTEMENTS

PROGRAMME 2024

COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET POUR L'AUTONOMIE AUJOURD'HUI ?

NOUVEAU CONTEXTE, NOUVEAUX BESOINS, NOUVELLES RÉPONSES, NOUVELLES PRATIQUES

FORMATION DE 4 JOURS

21 & 22 octobre 2024

5 & 6 décembre 2024

Possibilité de s'inscrire
en présentiel ou en
distanciel

Ces vingt dernières années, le droit en faveur des personnes en perte d'autonomie a fait de nombreux progrès. Cette évolution réglementaire s'est accompagnée d'une amélioration des pratiques professionnelles. Mais ces avancées sont encore insuffisantes pour répondre aux nouveaux besoins en dignité et en autonomie réelle de ces personnes.

Il s'agit de parvenir à un changement d'esprit et de posture pour permettre une véritable inclusion des personnes dans leur environnement sans craindre la prise de risques en favorisant la responsabilité plutôt que la protection.

Il faut donc orienter davantage les politiques publiques et les pratiques professionnelles vers des objectifs plus concrets prenant en considération les changements de contexte social, institutionnel, financier et managérial.

Ce cycle de formation permettra de mieux faire connaître les conditions d'élaboration d'un diagnostic local, axé principalement sur les attentes, les besoins et les ressources. Il permettra de mieux appréhender la diversité des acteurs et les modes de coopération les plus efficaces, d'analyser certaines pratiques inspirantes françaises et européennes, de parvenir à la définition d'un projet partant de valeurs éthiques pour aboutir à sa mise en oeuvre opérationnelle.

Organisé par L'ACTION SOCIALE, organisme de formation portant l'Académie de l'Autonomie

> Déclaration de Formation n°11753620475, certifié Qualiopi pour ses actions de formation (Certificat B02607 émis le 29/11/2021)

L'ACTION SOCIALE
ÉVÉNEMENTIEL - FORMATION - ÉDITION



Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Les formations de l'Académie de l'Autonomie sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Référente : Maria Lillo - Tel : 01 53 10 24 10

1^{er} JOUR :

Matin : Description des principes et méthodologies retenues pour l'élaboration des lois sur l'autonomie depuis 1975. Cette séquence permettra notamment de mettre en avant l'évolution de la représentation éthique et juridique de la perte d'autonomie dans notre société, avec un examen approfondi de la terminologie utilisée. Ce qui permettra d'expliciter les spécificités de notre modèle de solidarité qui distingue « handicap » et « dépendance », contrairement à la pratique d'autres pays.

Après-midi : Analyse partagée des aspects médicaux et sociaux du concept d'autonomie. Cette séquence permettra de bien cerner le sujet, dont le contenu a profondément changé ces dernières années et suscite encore de nombreuses controverses.

2^e JOUR :

Matin : Analyse du contexte institutionnel et professionnel du secteur. Cette séquence permettra d'identifier tous les acteurs en charge de la dépendance et du handicap sur le plan local et national. Il permettra notamment de dégager toutes les pistes de collaboration possibles pour rationaliser l'utilisation des ressources et simplifier l'accueil des publics.

Après-midi : Analyse des besoins locaux présents et futurs en matière d'autonomie. Cette séquence permettra de s'approprier une autre lecture du diagnostic des besoins sociaux fondée non seulement sur des documents statistiques mais aussi sur des enquêtes effectuées auprès des familles des personnes concernées.

3^e JOUR :

Matin : Analyse des conditions d'adaptation au contexte français d'une expérience étrangère. Cette séquence permettra de découvrir des initiatives inspirantes et transposables. Ce qui a été le cas par exemple pour le Village pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer de Dax inspiré par des réalisations faites dans des pays européens.

Après-midi : Analyse des conditions de réalisation de deux expériences innovantes nationales. Cette séquence sera assurée en collaboration avec l'Agence des bonnes pratiques (Apriles) et le laboratoire de l'autonomie (Labau) de l'Odas. Ce qui permettra aussi de s'interroger sur les « mauvaises pratiques ».

4^e JOUR :

Matin : Analyse des modalités de conception d'un nouveau projet. Cette séquence permettra de montrer les possibilités d'évaluation économique d'un nouveau projet au regard de solutions plus traditionnelles. Elle permettra également de préciser les contraintes d'ordre technique et juridique à respecter.

Après-midi : Élaboration par le groupe de participants d'un nouveau projet. L'exemple sera choisi par les participants. Il pourra s'agir par exemple, de la réalisation d'un habitat partagé, de la création d'une démarche favorisant l'ouverture d'établissements médico-sociaux sur leur environnement...

Avec la participation de :

Philippe DUCALET, Delphine DUPRE-LEVEQUE, Francis LACOSTE, Michel LAFORCADE, Denis LEFEBVRE, Didier LESUEUR, Bruno LOMBARDO, Geneviève MANNARINO, Fabienne NOE, Denis PIVETEAU, Jean-Pierre RISO, Lise SERRURE

Mail : contact@academieautonomie.com

Plus d'info sur : www.academieautonomie.com

ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU MÉDICO-SOCIAL ET DU SOCIAL UNE CONVENTION VRAIMENT UNIQUE

On le sait, les métiers du social et du médico-social peinent à recruter et fidéliser leurs salariés. C'est particulièrement vrai pour le secteur du privé non lucratif qui est pénalisé par la coexistence de deux conventions collectives différentes. Celles-ci freinent les évolutions de carrière, entravent les possibilités de mobilité professionnelle, créent des inégalités et font peser des risques de dumping social. Portée par la FEHAP et Nexem, une Convention collective unique étendue est en cours de négociation avec l'État et les syndicats. À la clef, une meilleure attractivité et donc, de meilleurs services rendus aux personnes vulnérables et fragilisées.

PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ ET
OLIVIER VAN CAEMERBÈKE,
avec le soutien de JEAN-MARIE
POUJOL, administrateur de
Nexem et de l'OPCO Santé



CCUE

Quatre lettres qui font beaucoup parler depuis maintenant deux ans dans le secteur du social et du médico-social.

CCUE pour Convention collective unique étendue. Un texte qui n'existe pas encore et qui fait l'objet de complexes négociations depuis juin 2022 entre Nexem, la FEHAP (les deux principales organisations employeur), les syndicats et le gouvernement.

À première vue, cette CCUE semble être un outil technique visant à organiser les relations de travail entre l'employeur et le salarié (primes, congés, salaires minima, préavis, durée de travail, formation...) pour tous les professionnels de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, appelée Bass. Et c'est bien ce qu'elle est : un texte qui régule. Mais c'est aussi bien plus que cela, puisque cette convention a pour finalité de redonner de l'attractivité à des métiers mal reconnus, mal rémunérés et qui n'attirent pas assez de candidats.

Ce qui est plus que nécessaire comme le précise Alain Raoul, président de Nexem. « *On estime à 10 millions le nombre de personnes vulnérables en France, rappelle-t-il. Or, 80 % d'entre elles sont accompagnées par le secteur associatif; le secteur privé lucratif étant principalement présent dans le domaine des maisons de retraite. Nos professionnels sont les artisans de la cohésion sociale. Pourtant, un certain nombre de postes restent vacants, faute de personnel en raison de la faible attractivité des métiers.* » C'est un des principaux enjeux de cette convention unique.

UNE CONVENTION UNIQUE... POUR QUI ?

Cette convention qui se construit actuellement ne concernera que les salariés du secteur privé non lucratif. Ceux du secteur lucratif ont leurs propres textes, tout comme ceux de la fonction publique, fonction publique hospitalière, d'État ou territoriale. Ces salariés de la Bass peuvent principalement dépendre, selon leurs employeurs, de deux conventions différentes (il existe cependant d'autres conventions collectives dans le périmètre, de dimension plus modeste). La convention 66 (du 15 mars 1966) pour les organisations professionnelles rattachées à Nexem et la convention 51 (du 31 octobre 1951), pour ceux rattachés à la FEHAP (Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires).

Ces deux conventions collectives représentent



Alain Raoul, président de Nexem

aujourd'hui plus de 600 000 salariés, sur un total de plus de 800 000 professionnels dans le périmètre de la branche. Cela signifie que quelque 200 000 salariés du secteur ne se voient appliquer aucune convention collective. En effet, les CCN 51 et 66 ne sont pas des conventions dites « étendues », ce qui signifie qu'elles ne sont pas obligatoires. La CCUE serait, comme son nom l'indique, elle, un texte « étendu », et donc auquel aucun employeur ne pourrait se soustraire. « *Chacun devrait donc obéir aux mêmes règles du jeu, évitant ainsi le risque du dumping social et favorisant les parcours professionnels et donc l'employabilité des salariés* », ajoute Alain Raoul.

UNE CONVENTION UNIQUE... AVEC QUI ?

« *Le secteur du sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif est confronté à de lourdes mutations sociales, politiques et économiques. Les grandes tendances qui traversent aujourd'hui la société interrogent tant la prise en charge des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux que l'organisation des acteurs pour y répondre* ». Voilà ce qu'écrivaient, déjà, en juin 2017, les principaux acteurs employeurs du secteur que sont la FEHAP, Nexem et Unicancer¹, la Croix-Rouge française.

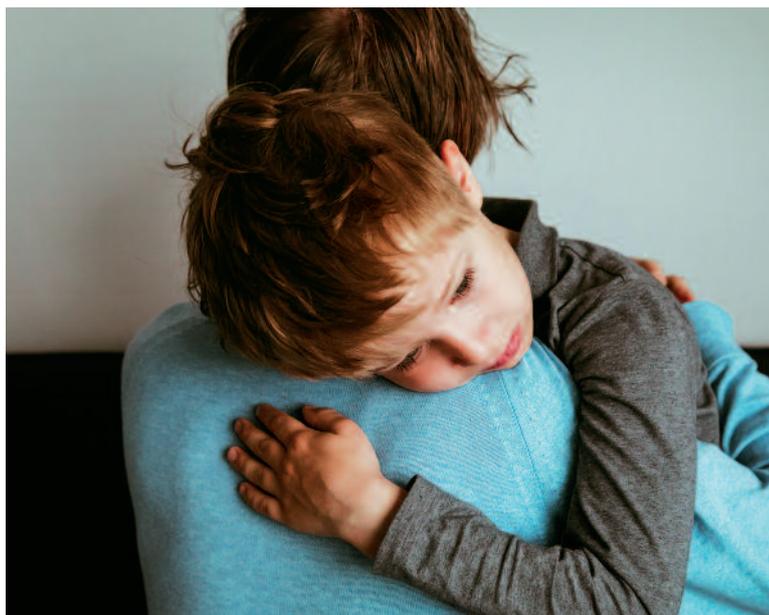
C'est pour mieux répondre aux besoins des salariés

(formation professionnelle, qualité de vie au travail, nouveaux métiers, rémunération...) et pour peser plus sur les décisions politiques et économiques du secteur, que, deux ans plus tard, ils se sont regroupés pour donner naissance à la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif. Baptisée AXESS, cette dernière, actuellement présidée par Marie-Sophie Desaulle, est devenue la représentation patronale unique. C'est donc AXESS qui est chargée de porter la CCUE tant auprès des organisations syndicales professionnelles que de l'État.

UNE CONVENTION... POUR CLARIFIER

Ce qu'apportera cette CCUE, défend AXESS, c'est, notamment, une harmonisation des échelles de rémunération, une égalité de traitement, quels que soient le secteur ou l'employeur, une mobilité des salariés, une meilleure reconnaissance de leur niveau de qualification et responsabilités, l'amélioration des dispositifs de prévention des risques professionnels...

« Que cela soit chez NEXEM ou la FEHAP, nos métiers, métiers du soin ou de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, sont les métiers



de l'humain, rappelle Marie-Sophie Desaulle, présidente de la FEHAP et d'AXESS. Ceux dont on a dit qu'ils étaient 'en première ligne' lors de l'épidémie de COVID. Mais des métiers qui ne sont pas assez reconnus et pas assez séduisants. Cette CCUE est nécessaire pour faciliter les recrutements, pour protéger les 200 000 personnes hors convention, pour fidéliser nos salariés et, enfin, pour faciliter les passages d'un territoire à un autre et d'une structure à une autre. »

La présidente de la FEHAP et d'AXESS illustre ce dernier point en prenant l'exemple d'un salarié d'un établissement pour enfants en situation de handicap dépendant de la Convention 66. *« S'il souhaite enrichir son parcours professionnel en se mettant au service d'un établissement pour adultes en situation de handicap dépendant de la convention 51, la reprise de son ancienneté sera très compliquée. »* Alain Raoul ne dit pas autre chose en estimant que *« les conventions actuelles sont devenues des carcans pour les adhérents. Avec la CCUE, les salariés pourront non seulement plus facilement passer d'une association à une autre, mais aussi d'un secteur à un autre, par exemple, du handicap vers la protection de l'enfance. »*

Au rang des incongruités, on pourrait aussi citer les congés trimestriels. Spécifiques à la CCN 66, ils permettent aux salariés de bénéficier de jours de congé supplémentaires. Mais tous les salariés n'en bénéficient pas pour autant. On le voit : une harmonisation n'a rien de superflu.



Marie-Sophie Desaulle, présidente de la FEHAP et d'AXESS

« Nos conventions, ajoute Alain Raoul, qu'il s'agisse de la 51 ou de la 66, comptent des dispositions qui sont devenues au fil du temps complètement inadaptées pour les salariés, leurs employeurs et donc, par conséquent, pour répondre aux besoins des personnes accompagnées. Notre secteur doit transformer son offre. Et cette CCUE est un outil qui nous permettra de faire face aux conséquences de cette transformation en matière d'organisation de nos établissements, de pratiques professionnelles, de management... Mais au-delà, c'est aussi un objet sociétal qui permettra de participer à la construction d'une société plus solidaire et plus inclusive. »

UNE CONVENTION UNIQUE... POUR PLUS DE JUSTICE

Les présidents de la FEHAP et de Nexem réclament à l'État l'équité vis-à-vis des salariés de la fonction publique. « Nos structures assurent des missions d'intérêt général, ont la même logique d'accueil universel, sans reste à charge, et elles sont financées à 100 % sur des fonds publics (Assurance maladie, CNSA, collectivités territoriales) », rappelle la présidente de la FEHAP et d'AXESS. Qu'un aide-soignant d'un Ehpad associatif gagne, en moyenne 230 € de moins qu'un aide-soignant en Ehpad territorial de la fonction publique n'est, avance-t-elle, pas justifiable.

« Nos salaires sont en moyenne de 25 % inférieurs aux autres branches professionnelles, déplore Alain Raoul. Par exemple, sur toutes les fonctions support, administratives, hôtelières, d'entretien des bâtiments c'est un frein très lourd pour recruter. »

Mais l'esprit de cette convention collective c'est aussi de faire reconnaître les contributions effectives des personnes dans leur structure. Actuellement, ce sont les diplômes, en l'ancienneté, qui déterminent le niveau de rémunération. « Dans le travail que nous menons avec les organisations syndicales, l'un des enjeux est d'intégrer, dans les salaires, les compétences, le cadre et la réalité de la fonction qui est assurée par les uns et les autres, confirme Marie-Sophie Desaulle. Car ce n'est pas la même chose d'être aide-soignant dans un hôpital, en EHPAD, ou à domicile. Les salaires doivent le refléter. » Cette prise en compte de la nature du travail et de l'acquisition de compétences nouvelles qui, complète Alain Raoul « donnera de la souplesse aux structures dans leurs politiques de Ressources humaines ». Pour ce secteur lucratif solidaire, c'est aussi une manière de ne pas voir ses salariés quitter la branche pour les structures du secteur privé lucratif.

Ce principe de reconnaître la réalité de la contribution individuelle des salariés fait grincer les dents des syndicats les moins réformateurs. Si la CFDT l'approuve, FO,





LES EXCLUS DU SÉGUR

Depuis 2020, plusieurs séries de professionnels du soin, du social et du médico-social ont bénéficié, dans le cadre du Ségur de la santé, d'une augmentation salariale de 183 € nets par mois.

Les premiers bénéficiaires furent les salariés des établissements hospitaliers et des Ehpad. La prime fut ensuite étendue à ceux qui intervenaient à domicile, à ceux de l'accompagnement du handicap médico-social et social. Mais, certaines professions (assistants familiaux, infirmiers libéraux, personnels salariés du secrétariat et de l'administratif, personnels des services généraux, professionnels de la protection de l'enfance et de la petite enfance, des centres de santé relevant de la CCN 51, des instituts de formation autonomes...), en sont toujours exclus.

Selon le rapport remis par le gouvernement au Parlement en décembre 2023, cela concernerait 120 800 professionnels, dont 92 400 dans le secteur privé non lucratif.

La confédération AXESS estime, elle, à 215 000 les salariés exclus de cette revalorisation salariale.

AXESS et syndicats étaient d'accord pour réparer cette injustice.

SUD et la CGT y sont opposés. « *Quitter ce système (NDLR. De salaires adossés au niveau de diplôme et à l'ancienneté), c'est aligner la rémunération sur les compétences, c'est-à-dire un critère fixé par le seul employeur, plutôt que sur le diplôme qui demeure un acquis social protecteur. C'est choisir l'exploitation plutôt que l'émancipation* », osait Michel Poulet, secrétaire général-adjoint FO Action sociale dans *Les ASH* le 22 mai dernier.

UNE CONVENTION UNIQUE... À FINANCER

AXESS négocie les termes de cette CCUE avec les syndicats, mais aussi avec les pouvoirs publics. Les deux tables de négociations – État et syndicats - sont indissociables, puisque les employeurs ne signeront pas d'accord sans avoir la certitude d'obtenir les financements permettant de l'appliquer. Les syndicats ont, eux, posé comme préalable à toute avancée sur la CCUE que « les exclus du Ségur » (lire l'encadré) voient leurs salaires revalorisés immédiatement et de manière pérenne avant toute acceptation de la CCUE.

Il faut bien l'admettre, cette convention unique est d'abord une histoire de « gros sous ». Son coût est estimé à 3,4 milliards d'euros annuels (revalorisation Ségur incluse). Un coût supporté par l'État, mais aussi par les acteurs territoriaux. Or, les présidents de la FEHAP et de Nexem ne cachent pas leurs craintes quant à la bonne volonté de ces derniers. « Les acteurs territoriaux ne doivent pas se dédouaner de l'engagement financier

que l'accord signifiera pour eux, insiste la présidente de la FEHAP. C'est un sujet d'inquiétude, car nous avons constaté lors de dernières décisions de revalorisation comme pour la Prime grand âge (NDLR versée, mensuellement, au titre des fonctions exercées auprès des personnes âgées) ou le Ségur, un décalage entre l'agrément par l'État et la réalité des financements locaux. »

Une crainte que partage Alain Raoul qui souligne que « *cet engagement concerne de nombreux acteurs : départements, notamment pour tout ce qui concerne la protection de l'enfance, mais aussi communes, métropoles et régions qui financent, elles, la formation... Les fédérations d'employeurs ne prendront pas le risque de mettre en péril leurs adhérents sans garanties sérieuses de financements.* » Pour éviter que la Bass cesse d'être « *une variable d'ajustement entre l'État et les collectivités locales* », Marie-Sophie Desaulle propose que le Privé Solidaire reçoive, demain, ses financements de la 5^e branche de la sécurité sociale, celle qui est dédiée à l'autonomie et est gérée par la CNSA.

DES SOLUTIONS À TROUVER

Mi-mai, l'État s'est engagé sur le financement des salariés de la branche exclus des dispositions du Ségur de façon rétroactive sur 2024. Le 18 juin dernier, la commission mixte paritaire a donc mis à la signature deux projets d'accord. Le premier concerne donc l'octroi du Ségur « *à tous les professionnels qui n'en bénéficiaient pas*

encore, soit une indemnité de 238 € bruts par mois, à compter du 1er janvier 2024 à l'ensemble des salariés non concernés jusqu'à présent, quel que soit leur secteur d'activité ». Le second concerne la CCUE elle-même, les thématiques et les périodes des négociations de chaque point de cette future convention (classification, rémunération, durée et temps de travail Santé au travail, égalité professionnelle, formation...). Cet accord prévoit des « temps de préparation », des « moyens financiers à destination des organisations représentatives », des « actions en faveur de la visibilité du secteur ».

À l'heure où nous bouclons, les deux accords (liés par une clause miroir) ont été signés par la CFDT, la CGT et SUD qui représentent 84,83 % de l'audience syndicale. « Avec cette majorité syndicale, l'opposition n'est plus possible : la prochaine étape est donc celle de l'agrément prévu à l'article L. 314-6 du code de l'action sociale et des familles, qui devrait intervenir dans les prochains jours », souligne Alain Raoul. Marie-Desaulle, estime que c'est un « accord historique » pour le secteur du médico-social et eu social. « Nous allons enfin répondre à la question des 'oubliés du Ségur' avec l'assurance d'un

financement de ces accords. Les pouvoirs publics ne peuvent plus reculer. Nous pouvons envisager l'avenir sereinement pour construire une CCUE moderne et attractive. »

UNE CONVENTION AVANT... UNE FUSION ?

Qu'en conclure ? Les enjeux sont grands, complexes et techniques et on peut comprendre les méandres qu'ils génèrent et le temps qu'ils nécessitent. C'est pourquoi on peut penser que ces difficultés pourraient être plus facilement surmontées par une fusion de ces deux représentants patronaux que sont Nexem et la FEHAP. La perspective n'est pas encore à l'ordre du jour, tant s'en faut ! Ce serait pourtant un signe fort envoyé à tous : simplifier pour mieux gérer, mieux accompagner les salariés dans leur carrière, plus et mieux recruter et finalement mieux accompagner les publics fragilisés. ■

1) Unicancer est la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer et un réseau de 20 établissements de santé privés, à but non lucratif



SOCIAL EN ACTION

p.39

BIEN VIEILLIR



p.42

FRATERNITÉ



p.44

CITOYENNETÉ



p.45

SOBRIÉTÉ

OLYMPIADES DE LA JEUNESSE LA LÉGION D'HONNEUR MOBILISE LES JEUNES SUR LA CITOYENNETÉ

La Société des membres de la Légion d'Honneur (SMLH) est une association qui a été créée en 1921, au lendemain de la Première guerre mondiale, pour venir en aide aux décorés en détresse, car à l'époque il n'y avait ni sécurité sociale, ni aide sociale... Depuis lors, son rôle a profondément évolué pour élargir son action d'entraide et promouvoir les valeurs de la République, et notamment les nécessaires liens entre générations. Cette association compte environ 40 000 adhérents sur les 70 000 décorés actuels, qui mènent sur chaque territoire des actions de solidarité. Pour mettre en relief cette dynamique, la SMLH avait organisé à l'occasion de son centenaire en 2021 les premières « Olympiades de la jeunesse ». Devant le succès de l'événement, elles ont été renouvelées cette année, dimanche 26 mai.

Selon l'amiral Alain Coldefy, président de la Société des membres de la légion d'Honneur, « l'idée est de rassembler des jeunes de tous horizons autour de thèmes comme la solidarité, l'engagement et l'excellence française ». Ce rassemblement de 2 500 lycéens et 400 de leurs enseignants, venus de toute la France et même de l'étranger (Japon, Norvège, Brésil), a donné lieu à des compétitions et des jeux avec pas moins de 120 ateliers thématiques.

En amont de cette grande journée, les jeunes avaient déjà participé à des « Olympiades numériques », pendant plusieurs mois, où ils s'affrontaient dans des tournois testant leur culture et leur compréhension de la grande histoire de France.

À titre d'illustration, on peut citer la délégation du Doubs, composée de cinquante lycéens préparant le bac accompagnés de quelques enseignants. Dès le mois de février dernier, ces jeunes s'étaient préparés aux olympiades en travaillant ensemble sur les questions de citoyenneté et de solidarité.

Pour le président de la section départementale de la SMLH, Claude Jeannerot, « ce qui est notable, c'est que les participants provenaient de trois lycées différents, l'un généraliste, le second professionnel, et le troisième un centre de formation pour adultes (CFA). Or, malgré les différences d'itinéraires, ces jeunes ont pu préparer ensemble les olympiades, en s'enrichissant mutuellement de leur expérience. Par ailleurs, la démarche nous a permis un travail commun avec l'Éducation nationale, car l'inspection d'académie a été disponible pour nous faciliter la tâche. J'ajoute



avec fierté que l'équipe lauréate des olympiades est celle du Lycée Xavier Marmier de Pontarlier, dans notre département ». Cet enthousiasme, nous l'avons ressenti tout au long des Olympiades, qui ont été perçues par l'ensemble des participants, jeunes et moins jeunes, comme un point de départ pour la poursuite d'actions contribuant à créer des liens et des repères. Et c'est bien là une posture conforme à l'ambition de la SMLH : redonner toute sa vigueur à la devise républicaine dans ses trois dimensions, la liberté et l'égalité pour plus de fraternité. ■

QUAND LE FLÉAU DU PLASTIQUE DEVIENT UN TRÉSOR AGGLOPLAST PREND SON ENVOL

Le Jas avait déjà repéré l'activité vertueuse d'un jeune entrepreneur, Nicolas Cahlik à la tête d'une petite entreprise de fabrication de plaques à base de déchets plastiques. Quatre ans après avoir déposé le brevet protégeant son procédé, il voit enfin son entreprise AggloPlast prendre son envol économique.

Aidé de jeunes collaborateurs, il doit tout à la fois récupérer le plus grand nombre de déchets possibles, et ensuite trouver les idées de destination de ses plaques, qui peuvent s'adapter à un grand nombre d'utilisations. Dès à présent l'entreprise a fourni des plans de travail, des chaises, des lampes... à des particuliers. Et dorénavant son horizon s'élargit considérablement avec le mobilier urbain et les commandes publiques. En effet, la société a fait son entrée dans le catalogue d'un grand fournisseur régional de mobilier urbain, qui souhaite convaincre le plus grand nombre d'acheteurs possibles que le fléau du plastique peut se transformer en véritable trésor.

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, MAIS AUSSI PÉDAGOGIQUE

Ces résultats sont donc très prometteurs. Mais ils pourraient l'être encore davantage si l'un des objectifs de Nicolas Cahlik se réalisait. En effet, celui-ci souhaiterait convaincre des maires du bien-fondé d'une démarche pédagogique consistant à mobiliser les écoliers et les familles à la récupération de déchets plastiques. Avec comme conséquence d'améliorer sensiblement le mobilier de la commune (bancs, poubelles, jeux d'enfants...), tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Car les plaques fournies par l'entreprise sont particulièrement résistantes et en même temps d'une esthétique originale. C'est ce qui explique le soutien financier de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), de la région Normandie, du département du Calvados et de la commune de Bayeux.

LA RÉALISATION D'UN RÊVE D'ENFANT

L'entrepreneur, qui n'a que 31 ans, commence à réaliser son rêve : entrer dans la famille des inventeurs, idoles de son enfance. Et c'est bien mérité, car Nicolas Cahlik n'avait pas au départ de formation scientifique. De ce fait, l'obtention d'un brevet n'était pas acquise. « Pour faire simple, nous dit-il, on utilise le principe de thermocompression : on chauffe tout types de plastiques, et on les presse fortement... comme des paninis ! » Et il ajoute : « Depuis



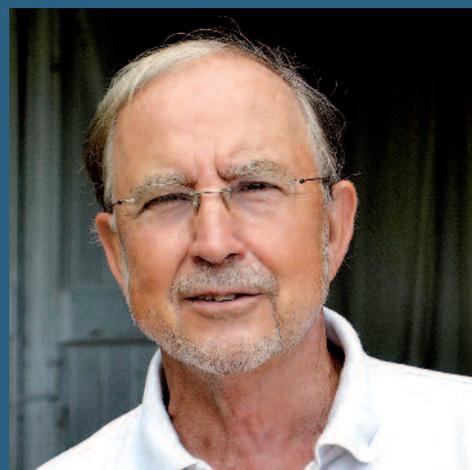
Nicolas Cahlik (2^e en partant de la gauche) entouré de son équipe. Ci-dessous, le catalogue de ses dernières réalisations.

le démarrage de cette activité, on a recyclé 80 tonnes de plastiques, ce qui a empêché l'émission de 240 tonnes de CO₂ qui auraient été produites avec une incinération ». On peut donc l'affirmer, Nicolas Cahlik peut être fier de participer dorénavant à l'essor de l'économie circulaire. ■

En tête des ventes dans les collectivités locales



Jean-Louis Sanchez est expert en sciences politiques et sociales, auteur de *Pour une République des Maires !* (2008), *La Promesse de l'autre* (2013), et *La fraternité n'est pas une chimère* (2018). Fondateur de l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) il a également créé le Journal des Acteurs Sociaux (JAS). Engagé dans la défense du lien social, il anime en 2004 la Grande cause nationale consacrée à la Fraternité, et depuis lors de nombreuses démarches axées sur les mêmes objectifs dont la Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité, en collaboration étroite avec les associations de maires.



Y aura-t-il un nombre suffisant de candidats pour les prochaines élections municipales de 2026 ? La question se pose dorénavant lorsque l'on découvre l'amplification des actes de violences et la multiplication des réformes nocives concernant les maires. Les démissions se multiplient, les vocations se raréfient.

Il est grand temps de réagir, car les édiles locaux jouent, et peuvent jouer davantage, un rôle décisif dans le maintien de notre cohésion nationale. Issu de trente ans d'observation du monde local et des évolutions sociétales, cet ouvrage évoque les difficultés rencontrées par les maires mais montre surtout les extraordinaires opportunités qu'offre le mandat municipal.

Car les maires, en raison de leur proximité avec les habitants et la durabilité de leur fonction, sont les mieux placés pour restaurer les liens entre générations, favoriser le rapprochement des cultures, rénover les solidarités juridiques et consolider la démocratie.

De plus, en clarifiant les enjeux éthiques, les objectifs opérationnels et les modes opératoires de l'action municipale, cet ouvrage s'affirme comme indispensable si l'on veut réussir la prochaine réforme de la décentralisation.

« Les maires sont le dernier rempart contre la désagrégation de tout ce qui fait société », prévient Jean-Louis Sanchez dans son dernier ouvrage »

(François-Xavier Lefranc, *Ouest-France*)

« Jean-Louis Sanchez plaide pour une réelle décentralisation »

(Bruno Botella, *Acteurs publics*)

« Un ouvrage d'actualité (...) pour faire une réalité d'un concept fortement discrédité, celui d'une République décentralisée »

(Isabelle Moreau, *AEF info*)

Ouvrage disponible en librairie et sur
amazon et www.editions-harmattan.fr

OCCITANIE : L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME À LA LOUPE

Le 5 avril dernier ont été révélés les résultats d'une enquête dédiée à l'illettrisme et l'illectronisme au regard de la pauvreté en Occitanie. Une présentation effectuée en présence de Pierre-André Durand, Préfet de la Région Occitanie.

PAR ÉRIC PÉLISSON

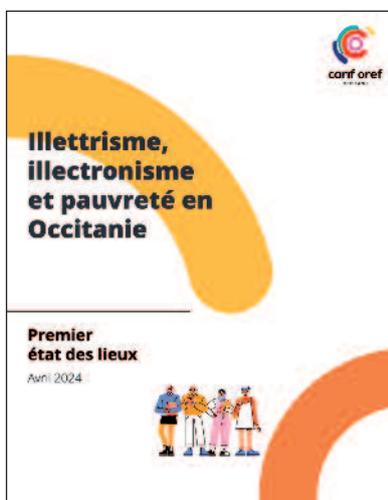
COMMISSAIRE À LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Illettrisme, illectronisme, problématique de numératie¹... Derrière ces réalités, se cache souvent la situation inquiétante de personnes qui ont été scolarisées en langue française mais qui, arrivées à l'âge adulte, ne parviennent pas à être autonomes avec l'écriture, la lecture, le calcul ou encore l'utilisation des outils numériques dans la vie quotidienne.

Tel est l'un des principaux enseignements que l'on peut tirer de la première enquête réalisée sur le sujet dans la Région Occitanie. L'objectif de cette démarche était d'« outiller les politiques publiques de lutte contre l'illettrisme en Occitanie ». Plus de 3 000 personnes âgées de 18 à 65 ans et habitant dans la région y ont répondu. « Souvent invisibles, l'illettrisme et l'illectronisme sont pourtant des freins majeurs à l'insertion sociale et professionnelle, voire dans la vie de tous les jours, qui touchent plus de personnes qu'on ne le croit », analyse Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie qui a ainsi mandaté le Carif-Oref Occitanie pour mener cette enquête dédiée à ces questions.

QUI EST CONCERNÉ PAR L'ILLETTRISME ?

7 % des 18-65 ans ayant été scolarisés en France sont en situation d'illettrisme, soit 240 000 personnes, les plus âgés étant davantage concernés. En effet, près de la moitié des personnes en situation d'illettrisme a plus de 45 ans. Pour autant, les jeunes âgés de 18 à 25 ans ont un taux d'illettrisme de 9 %. Les hommes apparaissent les plus touchés (59 % contre 41 % de femmes). Et le taux d'illettrisme s'avère très élevé pour les personnes sans diplôme (25 %).



Si l'on regarde la situation professionnelle, 15 % des demandeurs d'emploi sont en situation d'illettrisme, ce qui représente 48 000 personnes en Occitanie. La moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi mais occupent un poste de catégorie socioprofessionnelle (CSP) figurant parmi les moins qualifiées. Illettrisme et pauvreté apparaissent ainsi étroitement liées. En particulier, les bénéficiaires d'allocations et d'aides sociales représentent la moitié des personnes en situation d'illettrisme.

QUEL EST LE VISAGE DE L'ILLECTRONISME ?

En Occitanie, 4 % des habitants sont aujourd'hui en situation d'illectronisme, soit 130 000 personnes. Cette réalité concerne surtout les plus âgés. 62 % des personnes concernées ont effectivement entre 56 et 65 ans. En revanche, l'illectronisme frappe autant les hommes que les femmes. Reste que les inactifs demeurent majoritairement représentés (59 %). Et parmi les actifs, ce sont les ouvriers et les employés qui sont les plus touchés. À noter également que les personnes en situation d'illectronisme en Occitanie ont deux fois plus de risque d'appartenir à un ménage modeste.

UNE ENQUÊTE À DÉCOUVRIR EN LIGNE

Vous pouvez retrouver l'ensemble des premiers résultats de cette enquête sur le site Internet de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) à l'adresse www.anlci.gouv.fr (rubrique « Illettrisme et illectronisme au regard de la pauvreté en Occitanie »).

1- Capacité à utiliser, appliquer, interpréter et communiquer des informations et des idées mathématiques.

LE CAHIER DES RÉSEAUX

Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société s'amplifient. Notre modèle de solidarité juridique doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations et contribuer à la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc urgent de promouvoir toutes les formes d'entraides et de sociabilité en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître les initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociales, sociétales et environnementales.

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

FEHAP
Santé Sociale - Privé Solidaire

ADMR

UNIOSS

ANDASS
Cultures d'Associations

reness
réseau national de l'économie sociale et solidaire

Pacte civique

ODAS
Observatoire National de l'Économie Sociale

nexem
employeurs, différenciation

L'Outil en Main France

LE MOUVEMENT DES RÉGIES

Fédération Nationale des ADEPAE

la ligue de l'enseignement
un savoir pour tous

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ANNUELLE DE L'ODAS DÉPENSES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES DES DÉPARTEMENTS EN 2023 : AU PIED DU MUR

Chaque année l'Odas décortique et analyse l'évolution des dépenses sociales et médico-sociales des départements. Cette année encore, l'observatoire a réalisé son enquête avec le concours d'un échantillon représentatif de 47 départements.

En 2023, les dépenses sociales et médico-sociales augmentent un peu plus rapidement que le rythme de l'inflation. Une telle progression, qui dépasse celle enregistrée en 2020 avec la mise en œuvre des différentes mesures mises en place lors de la pandémie de Covid 19, ne s'était pas produite depuis la période 2009-2011. Or, parallèlement, les recettes des départements ne progressent pas, avec notamment une forte baisse des droits de mutation à titre onéreux provoquant un recul très net de l'autofinancement.

Les augmentations les plus importantes concernent les dépenses dans trois domaines : aide sociale à l'enfance, personnes en situation de handicap et personnel départemental. Les dépenses des autres domaines augmentent aussi, y compris celles relatives à l'insertion. Rappelons qu'en 2022, la baisse de la dépense d'insertion avait partiellement compensé les hausses dans les autres domaines.

ANALYSE GLOBALE DES DÉPENSES

Cette première partie de l'étude porte sur les résultats globaux de l'action sociale et médico-sociale des départements, avec une attention particulière portée cette année sur la situation des dépenses pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux, qui représentent plus du tiers du total de la dépense nette.

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN 2023

En 2023, la dépense nette d'action sociale départementale s'élève à 43,6 milliards d'euros, soit une dépense supplémentaire par rapport à l'année précédente de 2,15 milliards d'euros (+ 5,2 %), le double de celle enregistrée entre 2021 et 2022.

Évolution de la dépense et de la charge nettes d'action sociale départementale, par domaines, de 2019 à 2023
France métropolitaine - millions d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022
Aide sociale à l'enfance, hors personnel*	7 900	8 140	8 290	8 860	9 760	10,2 %
Soutien aux personnes handicapées, hors personnel	7 790	8 000	8 260	8 710	9 290	6,7 %
Soutien aux personnes âgées dépendantes, hors personnel	7 200	7 460	7 380	7 650	7 880	3,0 %
RSA, hors personnel	10 425	11 150	11 080	10 600	10 850	2,4 %
Autres dépenses sociales et médico sociales hors personnel	1 600	1 640	1 440	1 480	1 390	
Personnel	3 705	3 850	3 950	4 190	4 470	6,7 %
Dépense nette totale d'action sociale	38 620	40 240	40 400	41 490	43 640	5,2 %
Concours de l'État pour les allocations	8 310	8 430	8 620	8 850	9 270	4,7 %
Charge nette totale d'action sociale	30 310	31 810	31 780	32 640	34 370	5,3 %

*À l'exception des salaires des Assistants familiaux de l'ASE, bien identifiés et qui restent intégrés à la dépense d'ASE «hors personnel»

LES CAUSES DE CES AUGMENTATIONS

L'évolution des dépenses s'explique à la fois par le nombre de bénéficiaires et par le coût de la prise en charge. Que ce soit sous la forme d'allocations ou de paiement des établissements et services, la majorité de l'augmentation des dépenses a pour causes principales les augmentations salariales et, dans une moindre mesure, l'inflation.

Evolutions 2022-2023 des effectifs et des coûts unitaires
Effectifs annuels moyens

	effectifs	coûts	
Accueil-hébergement	Aide sociale à l'enfance	3,3 %	6,6 %
	Personnes en situation de handicap	0,7 %	3,3 %
	Personnes âgées dépendantes	-0,9 %	2,9 %
Allocations	PCH	5,3 %	5,0 %
	APA à domicile	1,0 %	5,8 %
	APA en établissement	0,8 %	3,4 %
	Allocation RSA	-2,0 %	3,7 %

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Cette seconde partie analyse les évolutions par secteurs (protection de l'enfance, personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap, insertion, personnel). L'importance de l'augmentation de la dépense de protection de l'enfance et les multiples remises en cause de cette politique, conduit par ailleurs cette année à examiner plus particulièrement les dépenses dans ce domaine.

PROTECTION DE L'ENFANCE

En 2023, la dépense nette de protection de l'enfance connaît à nouveau une augmentation importante (+ 10,2 %), deux fois supérieure à celle de l'ensemble des dépenses d'action sociale (+ 5,2 %). Elle atteint désormais 9,76 milliards d'euros contre 8,86 en 2022, année où l'évolution était déjà de + 6,9 % par rapport à 2021.

Cette progression résulte pour deux tiers de l'incidence des revalorisations salariales des personnels des départements et des ESSMS, sans omettre celles concernant les assistant(e)s familiaux. Mais elle traduit également une forte augmentation du nombre de jeunes concernés par le dispositif de l'aide sociale à l'enfance : + 12 500, 86 % d'entre eux étant des enfants et des jeunes accueillis.

La nouvelle augmentation du nombre de mineurs accueillis (+ 3 200 soit + 2,2 %), plus forte qu'en 2022 (+ 1,2 %) traduit vraisemblablement une fragilité croissante des situations familiales y compris au niveau psychique, l'isolement des parents, et la dégradation des liens sociaux. Une évolution que la crise sanitaire a sans doute accélérée et qui explique un recours croissant au dispositif de l'aide sociale à l'enfance, du fait de la faiblesse des mécanismes d'entraide et des actions de prévention.

SOUTIEN AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La dépense nette en faveur des personnes en situation de handicap s'élève à 9,29 milliards d'euros. L'hébergement et l'accueil de jour représentent 62 %, la prestation de compensation du handicap (PCH) représente 32 % et les autres dépenses 6 %. Cette dépense augmente à nouveau de manière importante : 580 millions d'euros soit + 6,7 % en dépense nette et 47 millions d'euros en charge nette soit + 5,9 % après compensation par la CNSA.

L'essentiel de la progression des dépenses tient à la PCH qui est en hausse de 10,5 % (280 millions d'euros) après 11,8 % en 2022. L'augmentation de 13,8 % du concours de la CNSA, conduit à une augmentation un peu plus faible de la charge nette : 9,1 %. Si la moitié de l'augmentation de la dépense nette s'explique par l'évolution du coût de la prestation, l'autre moitié provient de l'évolution du nombre de bénéficiaires, une hausse continue depuis la création, en 2006, de cette prestation.

SOUTIEN AUX PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

La dépense nette de soutien aux personnes âgées dépendantes évolue de façon modérée : 230 millions d'euros soit + 3 %. Les concours de la CNSA qui progressent de 330 millions d'euros soit 13,5 %, conduisent à une charge nette en régression de 100 millions d'euros. 87,2 % de la dépense est consacrée à l'APA qui progresse globalement de 5,9 %. Cette évolution est due essentiellement à l'augmentation de coûts salariaux et dans une moindre proportion aux effets de l'inflation.

SOUTIEN À L'INSERTION

Malgré une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA pour la troisième année consécutive, la dépense nette d'insertion des départements est en progression de 250 millions d'euros, soit + 2,4 %. Elle atteint 10,85 milliards d'euros fin 2023. Les concours de l'État (TICPE et FMDI) étant restés quasiment stables (- 0,4 %), la charge nette progresse davantage que la dépense (+ 5,4 %).

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL

Pour la deuxième année consécutive, la dépense de personnel accuse une augmentation importante, de plus de 6 % (+ 6,7 % en 2023, + 6,1 % en 2022). Elle passe ainsi de 4,19 milliards d'euros à 4,47 milliards d'euros et représente, tout comme l'année précédente, 10 % de la dépense totale d'action sociale.

ANALYSE DE LA BANQUE POSTALE

La situation des finances départementales s'est en moyenne nettement dégradée entre 2022 et 2023 du fait notamment des effets de l'inflation et d'une réduction des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), dégradation qui pourrait se prolonger en 2024. Les investissements ont cependant continué d'augmenter, et les budgets primitifs 2024 n'infirmes pas cette tendance, traduisant le sentiment que le creux de la vague sera sans doute atteint cette année et marquant la résilience des collectivités départementales. Mais bien évidemment, cela nécessitera une amélioration continue des niveaux d'épargne après la chute enregistrée depuis 2023, et sans doute une adaptation des dispositifs de protection des départements les plus fragiles.

TENDANCES 2024

Les perspectives 2024 sont particulièrement préoccupantes.

En effet, les dépenses seront tirées à la hausse par l'aide sociale à l'enfance et la prestation de compensation du handicap (PCH), tout comme la reprise de l'augmentation des charges liées à l'insertion. Pour cette dernière, c'est bien entendu l'évolution de la dépense liée au RSA qui sera déterminante. Elle dépend non seulement de l'évolution des conditions d'accès à la prestation et d'accompagnement des bénéficiaires mais également du contexte économique. De plus les départements devront prendre en compte les résultats des comptes administratifs

2022 des établissements et services sociaux et médico-sociaux, avec un impact plus important pour ceux qui n'avaient pas pris de mesure corrective en cours d'année. Sans omettre que l'impact des dernières mesures salariales en faveur des personnels départementaux sera en année pleine.

Du point de vue des recettes, si la CNSA a d'ores et déjà prévu une augmentation de ses abondements (+15,5 % pour l'APA au budget initial 2024 par rapport au budget initial 2023, et + 5,5 % pour la PCH en particulier), l'État reste silencieux quant à son concours pour le RSA. De plus les marges de manœuvre des départements se réduisent, comme le montre la baisse de leur épargne en 2023 (cf. l'analyse de La Banque Postale). Tous les indicateurs montrent que l'évolution des dépenses sera à nouveau plus importante que celle des recettes.

CONCLUSION

La plus forte sollicitation du dispositif d'aide sociale à l'enfance pour un accompagnement voire une prise en charge d'un nombre croissant d'enfants constitue un baromètre de l'état des familles dans notre pays. Elle témoigne de la difficulté plus importante des parents à assumer leurs enfants. Le soutien des familles est moins mobilisable, compte tenu de l'éloignement géographique entre les générations. La perception de l'isolement par les parents dans l'éducation des enfants touche désormais non seulement les parents seuls mais également les couples. Les réseaux de solidarité de proximité ne sont plus opérants, compte tenu de la déliquescence des liens sociaux et du repli sur les communautés d'appartenance. Cette évolution concerne également les personnes vieillissantes, dans une société qui de surcroît ne les considère plus comme potentiellement utiles à la société. Ces fragilités, qui ont un impact sur la santé mentale, s'ajoutent à celles liées à la pauvreté.

Il s'agit bien là d'une crise structurelle qui ne pourra pas seulement être résorbée par le recours aux politiques réparatrices de l'action sociale. Un doublement voire un triplement des moyens – inatteignable dans la situation actuelle des finances publiques - ne pourra suffire. La prégnance des actions réparatrices est un puits sans fond.

La seule voie est la reconstruction et l'entretien des solidarités de proximité. Une perspective atteignable par la mobilisation conjointe des services de l'État, des départements, des communes, des acteurs locaux et des habitants, sans omettre la nécessité de changer de regard sur les personnes accompagnées, en ne les réduisant pas à leurs difficultés et en s'appuyant davantage sur leurs potentialités.

Didier Lesueur
Claudine Padieu
Joachim Reynard



Pour aller plus loin : la publication analysant l'ensemble des résultats de cette enquête est d'abord mise à disposition des adhérents de l'Odas. Elle sera rendue publique en septembre et disponible sur le site odas.net.



POUR UN CHANGEMENT DU SYSTÈME DE FINANCEMENT DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

L'Union nationale ADMR a publié en avril son plaidoyer intitulé « *D'un système de financement à l'heure à un système de financement à la mesure des TISF : il y a urgence !* ».

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) Familles sont des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). Une part importante de leur activité est exercée dans le cadre des missions de prévention et de protection de l'enfance, qui relèvent des services départementaux de la protection maternelle et infantile (PMI) et de l'aide sociale à l'Enfance (ASE). Les professionnels de ces SAAD Familles, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) et auxiliaires de vie sociale (AVS), interviennent au domicile ou à partir du domicile, pour soutenir la fonction parentale et faciliter les relations entre parents et enfants.

Historiquement, et contrairement aux autres services et établissements intervenant au titre de l'ASE, les SAAD Familles ont toujours été rémunérés sur la base d'un financement à l'heure, c'est à dire à l'heure d'intervention réalisée chez la famille. Aujourd'hui, les

interventions des TISF sont les seules interventions du champ social financées de la sorte. Ce financement est inadapté à la réalité du travail des TISF, notamment face à une complexification et dégradation des situations familiales accompagnées qui nécessitent une approche plus globale dans l'accompagnement. En effet, le système actuel induit un accompagnement limité et quantifié, qui confère un statut de travailleur social « à part » aux TISF, amène inévitablement à des ruptures de parcours pour les familles accompagnées et une instabilité économique pour les SAAD Familles.

C'est pourquoi l'Union nationale ADMR milite pour la transformation de ce système de financement et demande le passage à un système de financement à la mesure. Le plaidoyer détaille notamment sept avantages majeurs que permettrait le changement de système de financement : plus de souplesse et d'adaptabilité dans l'accompagnement ;

plus de temps passé auprès des familles ; un accompagnement des familles identique et équitable dans tous les territoires ; plus d'adéquation avec la complexité des situations familiales ; plus de sens pour les TISF et des conditions de travail plus attractives ; un métier plus en adéquation avec les évolutions législatives et les nouvelles politiques publiques et une sécurisation de l'équilibre économique des SAAD familles

Ce plaidoyer a été remis en main propre à Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités le 3 avril dernier. Il a également été adressé à Sarah El Haïry, ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, ainsi qu'aux instances nationales agissant dans le champ de la protection de l'enfance (Cnape, CNPE, ODAS...), à l'Assemblée des départements de France et à l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé (ANDASS).

Pour lire le plaidoyer dans sa totalité :

https://www.admr.org/system/files/webmaster/pdf/cp-2024/plaidoyer/note_de_plaidoyer_admr_-_financement_a_la_mesure_saad_familles_-_vf.pdf



LA FNADEPAPE : UN MOUVEMENT ACTEUR MAJEUR DE LA REPRÉSENTATION DES ENFANTS CONFIÉS EN PROTECTION DE L'ENFANCE, « TIERS MÉDIATEUR » ET « TIERS RESSOURCE »

À l'heure où chacun s'autoproclame, au titre de sa propre histoire, représentant des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, il est nécessaire de repréciser la place de chacun et les engagements et responsabilité que cela induit au-delà de faire du « buzz » dans les médias souvent au détriment de la protection de l'enfance.

La Fédération Nationale des ADEPAPE revendique la primauté de représentation des enfants confiés sur la base des éléments suivants :

- Une représentation reconnue dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (article 224 -11) depuis la loi de 1943 qui crée, en miroir à la création des UDAF, les ADEPAPE qui depuis assument cette mission d'entraide entre les pupilles de l'État, statut majoritaire à l'Assistance publique de l'époque.

- La mobilisation d'une action en justice contre la publication d'un article d'un journal national, insultant vis-à-vis de l'honneur des personnes confiées à l'époque, fut un acte majeur de la défense de leurs intérêts en 1957 qui a conduit à la création de la Fédération Nationale l'année suivante,

- Celle-ci est reconnue d'Utilité Publique depuis 1979. Elle n'a cessé de se développer et s'engager au niveau des départements jusqu'à la couverture nationale dans 83 départe-



tements métropolitains et ultramarins.

- En 2010, elle ajuste son appellation à la loi de 2007 et sans changer son acronyme en étendant dans son titre une action qu'elle mène depuis plusieurs années déjà à l'ensemble des enfants confiés à la Protection de l'Enfance.

- Cette mission, dans chaque département, notre mouvement l'assure dans les instances officielles ; Conseils de Famille des pupilles

de l'Etat, Commissions à l'agrément à l'adoption, ODPE (Observatoires de la protection de l'enfance) et CESSEC (Commissions d'Examen de situation et de Statut des Enfants confiés) depuis la loi de 2016 et plus récemment dans la commission d'accès à l'autonomie des jeunes adultes. Notre place est y est reconnue, en qualité de témoins d'expériences

- Sur le plan national, cette représentation trouve son prolongement dans l'investissement au sein de

toutes les instances ayant trait à la protection de l'enfance (GIP France Enfance Protégée, Conseil Nationale de la Protection de l'Enfance, Conseil National de l'Adoption, Conseil National Pour l'Accès aux Origines Personnelle, Conseil d'Orientation de la politique de la Jeunesse et auprès du Comité d'Entente de la Défenseure des Droits.

- Une contribution active depuis des années aux recommandations de bonnes pratiques de la Direction de l'Evaluation de la Haute autorité de santé et dans les travaux du Haut Conseil en Travail Social.

- Les auditions auprès du ministre, des commissions des parlementaires et du Conseil Economique, Social et Environnemental, viennent compléter les multiples interventions de nos adhérents et responsables de notre réseau pour faire valoir à le fois leur vécu d'expérience, mais aussi ceux de toutes les personnes rencontrées dans les permanences associatives.

- L'ensemble de ces lieux d'échanges constitue pour notre mouvement un rôle d'observatoire des disparités des politiques départementales sur le territoire et des défaillances de prise en charge dans les départements ; elle est aussi l'observatoire de toutes les évolutions de pratiques et d'initiatives,

- L'expertise de notre réseau, à la fois « tiers médiateur » et « tiers ressource », repose sur son caractère d'entraide intergénérationnelle adaptée aux besoins en proximité dans les territoires couverts qui illustre des formes diverses de parrainage et de mentorats de fait.

DESTIGMATISER LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LES ENFANTS CONFIES

Ce long engagement de participation à la transformation active de la proposition de l'enfance, par notre pouvoir d'agir, au sein des instances, nous permet d'affirmer : « La protection de l'enfance a plus besoin de soutien et de sérénité que d'un procès public permanent »

Certes la protection de l'enfance n'est pas exempte de mauvaises pratiques, mais peut-elle évoluer sereinement sous la critique permanente de personnes, certes concernées, qui souvent ne dépassent pas leur propre ressenti de vécu, sans la distanciation nécessaire à une observation juste et donc constructive ? Par ailleurs, que penser des enjeux politiques qui invitent aux postures et aux jeux d'acteurs ?

Les récentes auditions de nos représentants au CESE et à la commission d'enquête nous ont permis de voir combien cette affirmation est justifiée. La protection de l'enfance n'applique pas toute la loi et en tous cas, ce qui nous paraît fondamental, la mise en œuvre du Projet Pour l'Enfant mis en place par la loi de 2016. Le rapport du Sénat a démontré cette lacune et dénoncé le fait que d'ajouter de la loi à la loi ne transforme pas les pratiques de terrain.

La stratégie de Protection de l'Enfance et le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté ont marqué une réintervention de l'État dans le financement de la protection de l'Enfance ; il ne semble pas que ces moyens aient véritablement renforcé les équipes de professionnels de proximité.

Les plans « Marshall », les commissions d'enquête sur les manquements en protection de l'enfance, les collectifs d'usagers dits de « vigilance » spontanés ou instrumentalisés sont déjà dans leurs appellations superlatives, connotées des conclusions qu'elles sont chargées de démontrer. Cette effervescence n'est pas de nature à assurer la sérénité du service public auquel les enfants confiés au parcours déjà compliqué ont droit.

L'empressement des médias à relayer toute cette agitation et à refuser quasiment les témoignages positifs de vécus en protection de l'enfance, fait le reste du chemin pour porter une stigmatisation de la protection de l'enfance et des enfants qu'elles accueillent.

Nous croyions à ce long travail de transformation au sein des instances et à la participation à la défense des situations des enfants confiés dans la responsabilité que nous prenons de contribuer à leur promotion, bien loin des fenêtres médiatiques mas au plus près de leur intérêt ; il restera à gagner le droit de les accompagner lors de l'entretien « accompagner au projet d'autonomie » des 17 ans, essentiel à définir un avenir d'adulte en capacité d'éviter la reproduction intergénérationnelle du placement.

Ce serait une vraie avancée.



Jean Marie MULLER
Président de la Fnadepape

PROJET ASSOCIATIF DE L'ANDASS LES ORIENTATIONS POUR 2024-2027

Le conseil d'administration de l'Association nationale des directeurs d'action sociale (ANDASS) et de santé a adopté ces nouvelles orientations le 11 juin 2024, avec, en toile de fond, l'intention de conjuguer favorablement la singularité des territoires dans l'accès aux biens fondamentaux et aux savoirs.

UN ENGAGEMENT POUR L'HUMAIN ET LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

En France, face à la crise systémique d'attractivité et de reconnaissance du travail social, des métiers du lien et du prendre soin, face au risque de rupture dans les services rendus aux personnes concernées par les politiques de solidarités, l'Andass partage le diagnostic et soutient les recommandations portées par le livre blanc du travail social adopté par le HCTS (Haut conseil du travail social) en 2023.

Pour l'Andass, les dépenses relatives aux professionnels de l'accueil, de l'accompagnement et du prendre soin, ainsi que la majorité des dépenses sociales, constituent un investissement durable dans le développement humain, le développement économique et la transformation écologique. Depuis plus de 10 ans, l'Andass appelle à un choc de simplification afin de libérer le pouvoir d'agir des élus, des citoyens, des professionnelles, des bénévoles et des organisations oeuvrant à construire une société plus inclusive et citoyenne.

Estimant que les politiques de solidarités doivent à la fois se nourrir de l'ensemble des politiques publiques et les irriguer, l'Andass participe, par ses analyses et ses propositions concrètes

issues de la diversité des territoires et des métiers, l'avènement d'un service public de la vie quotidienne.

Elle considère que les solidarités sont au coeur des transformations de notre société (démographique, écologique, démocratique, numérique...) et des enjeux de la résilience territoriale, articulant des solidarités de droit et des solidarités de proximité.

Pour les prochaines années, elle souhaite construire avec ses nombreux partenaires : « Une action publique sobre et de qualité au service des personnes ».

UNE ADHÉSION AUTOUR DES VALEURS ET DU MÉTIER DE DIRIGEANT

L'Andass réaffirme les valeurs qui fondent son action et légitiment l'adhésion :

« Les adhérents (...) affirment leur attachement aux valeurs du service public et aux principes de libre administration des collectivités territoriales. Ils veillent à garantir l'indépendance de l'association de toute appartenance syndicale, politique ou religieuse et de tout lobby économique. Ils affirment leur engagement en faveur de la parité qu'ils promeuvent dans la composition des instances de gouvernance de l'association. Ils veillent à l'ouverture de l'association, favorisant les liens

d'amitié et de confraternité qui les unissent en métropole et outre-mer. L'Andass encourage les alliances et les coopérations renforcées de toute nature favorisant la réalisation de l'objet statutaire. »

L'objet premier de l'Andass n'est pas la défense de ses membres, mais celle des personnes concernées par les politiques publiques de solidarités, de développement social, d'action sociale et du prendre soin.

L'association soutient une approche managériale attentive au respect des collègues, à la promotion du développement personnel et professionnel, à la mise en place d'organisations respectueuses du pouvoir d'agir, faisant une large place à la créativité, à l'éthique, à la prise d'initiative, à la collaboration, au développement du partenariat.

RELEVER LES DÉFIS ENGENDRÉS PAR LE CONTEXTE ACTUEL

Nous vivons dans un environnement caractérisé par la volatilité, l'incertitude, la complexité et l'ambiguïté. Les différentes crises (sociales, économiques, sanitaires, etc.) se succèdent et notre modèle de protection et d'accompagnement des personnes se doit d'être résilient. Plusieurs défis émergent de ce contexte :

- La question du travail et de sa qua-

lité : sortir d'une approche genrée du travail social, réinvestir la formation tout au long de la vie et redonner de l'autonomie aux professionnelles.

- La question de la transformation écologique : faire en sorte que chaque politique publique, chaque action, chaque délégataire en soit porteur.

- La question de la transition numérique : la considérer comme un levier de qualité, à condition qu'elle soit mise au service des personnes et des professionnels.

- La question de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes : s'engager pour sortir d'un déterminisme insupportable, qui induit que près de 50% des enfants de familles monoparentales vivent en dessous du seuil de pauvreté.

- La question de la transition démographique et du vieillissement : tenir compte des multiples enjeux qu'elle pose à nos sociétés en termes d'augmentation des besoins d'accompagnement, mais aussi de regard porté sur les vulnérabilités.

- La question des fortes attentes des habitants : entendre leur souhait d'une prise en compte de leur situation particulière, voie vers une société plus inclusive.

- La question de l'évaluation et de la mobilisation des connaissances issues de la recherche : s'appuyer sur ces recherches et s'intéresser au pilotage analytique et prospectif par la donnée au service de politiques publiques sobres et de qualité.

LA RÉSILIENCE TERRITORIALE, LE DÉFI DE TOUS LES DÉFIS

Face à ce contexte sociétal, démo-

graphique, écologique et démocratique, l'Andass doit participer à relever le défi de la résilience territoriale. Car les transitions que nous vivons doivent nous pousser à anticiper et à accompagner les orientations nationales, à peser sur le débat public, en faisant prévaloir l'intérêt des personnes.

L'Andass, comme elle l'a fait lors de ses dernières journées nationales, souhaite contribuer à un dialogue apaisé entre liberté (des territoires) et égalité (de traitement). Pour cela, il est nécessaire de nous accorder sur ce qui doit être commun à chaque territoire.

Nous souhaitons concourir au développement et à la défense d'un service public de la vie quotidienne, qui porte nos valeurs de continuité de l'action, d'accessibilité, de non-discrimination, d'inclusion et d'émancipation. C'est-à-dire d'un service public qui répond vraiment aux besoins du quotidien des citoyen·nes, un objectif stratégique et central pour la cohésion de notre société et pour l'engagement citoyen.

Dans cette optique, promouvoir et développer notre stratégie des « 5C » nous semble pertinent :

- Favoriser les **Convergence** pour sortir des approches en tuyau d'orgues qui découpent les citoyens ;

- Aller vers des **Coopérations** enforcées car seuls on ne peut rien ;

- Renforcer la **Citoyenneté** car c'est par l'écoute du terrain et des personnes que l'on progressera.

Pour cela, il faut plus que jamais développer la **Confiance** entre les différentes parties prenantes.

Et pour en garantir la réussite, il faut juste un peu de **Courage**.

POUR CE FAIRE LES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION S'ENGAGENT À :

- Soutenir sur les territoires le développement social à même de favoriser le pouvoir d'agir des personnes et des organisations ;

- Promouvoir sur les territoires les coopérations interdépartementales et infra-départementales, ainsi qu'un partenariat d'actions : « à plusieurs, nous sommes plus efficaces, plus sobres » ;

- Soutenir la création et le développement des comités locaux du développement social et du travail social ;

- Incarner les valeurs de l'association dans sa pratique de dirigeant du secteur des solidarités ;

- Porter le plaidoyer du « faire avec les personnes concernées et les professionnelles de l'accueil, du prendre soin et de l'accompagnement » ;

- Développer les recherches-action, les recherches collaboratives afin d'améliorer la qualité des réponses.

AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPÉEN, L'ANDASS S'ENGAGE À :

- Développer ses actions nationales et interdépartementales avec IdealCo, à l'occasion de la renégociation de sa convention avec la plateforme publique ;

- Porter ses messages dans les différentes instances, y compris au niveau européen, où l'association est représentée, ou lors des différentes auditions ou groupes de travail auxquels elle est associée ;

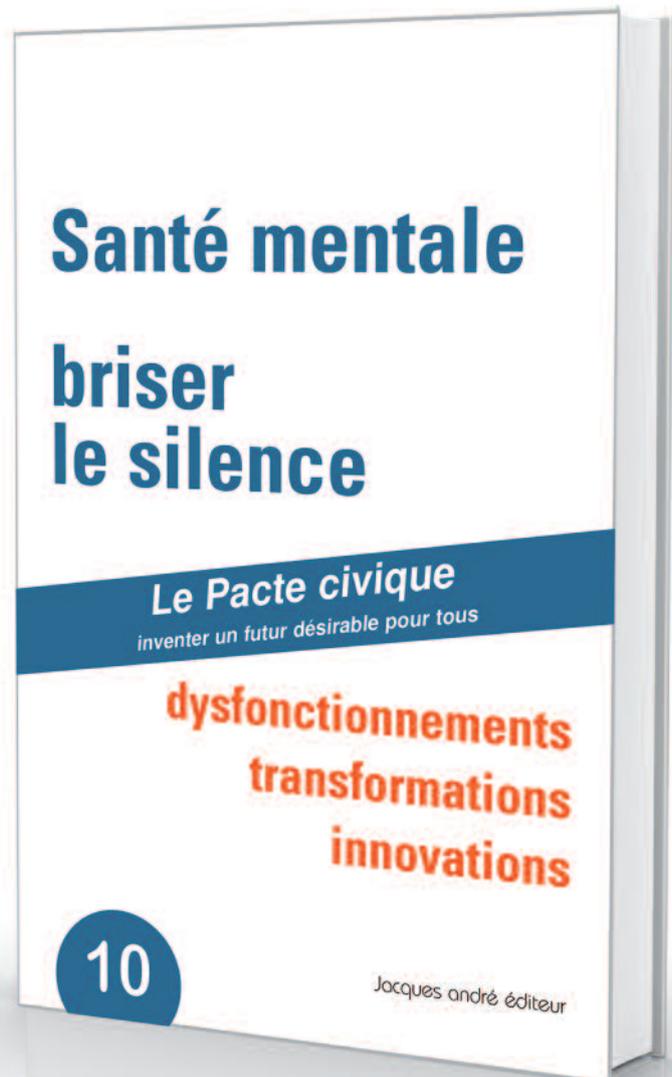
- Peser autant que faire se peut sur le débat public en faisant prévaloir l'intérêt des personnes.



Pacte civique

SANTÉ MENTALE BRISER LE SILENCE

Avec l'estompage des repères collectifs et la montée des comportements individualistes, la santé mentale des individus est devenue une question de plus en plus prégnante dans notre société. C'est pourquoi le Pacte civique s'est lancé dans un mouvement de réflexion sur cette thématique, afin de mesurer si les réponses apportées par la collectivité étaient adéquates. Cette démarche a donné lieu à la publication d'un ouvrage, *Santé mentale – Briser le silence*, qui sort ces jours-ci aux éditions *Jacques André*. Cet ouvrage cherche à mieux faire connaître les transformations du champ de la psychiatrie et de la santé mentale, ses dysfonctionnements, les innovations en matière d'intervention, comme les rôles nouveaux confiés aux personnes atteintes. Un texte essentiel pour comprendre les enjeux et les solutions possibles en la matière.



Multiplier
les avantages
pour nos assurés,
c'est ça être
assurément
humain.



ASSURANCES AUTO, MOTO ET HABITATION

Du 1^{er} au 30 juin 2024

1 CONTRAT
= 50 €*
DE RÉDUCTION

2 CONTRATS
= 150 €*
DE RÉDUCTION



Assurément
Humain

*Remise de 50 € la 1^{re} année pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS (toutes formules en circulation) ou d'un contrat MOTO PASS (pour un deux roues en circulation de plus de 80 cm³ en formule Tous Risques ou Tous Risques+) ou d'un contrat DOMO PASS (souscription ou ajout en formule Confort ou Confort+ d'une maison ou d'un appartement en résidence principale ou secondaire hors logement en maison de retraite), sous réserve que la cotisation annuelle TTC du contrat (hors droit d'entrée, frais d'échéance et coûts d'avenant) soit supérieure ou égale à 100 €. Remise supplémentaire de 50 € (une fois par client) la 1^{re} année sur le 2^e contrat souscrit en agence ou par téléphone, en cas de souscription de 2 contrats (AUTO PASS et/ou MOTO PASS, ou d'un contrat AUTO PASS ou MOTO PASS et d'un contrat DOMO PASS) répondant aux conditions ci-dessus. Offres valables du 1^{er} juin 2024 au 30 juin 2024, non cumulables avec toute offre en cours.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, MOTO PASS, Habitation DOMO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr et disponibles en agence GMF.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Getty images.